

Système
K

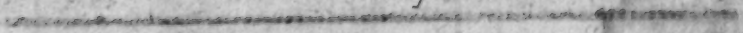
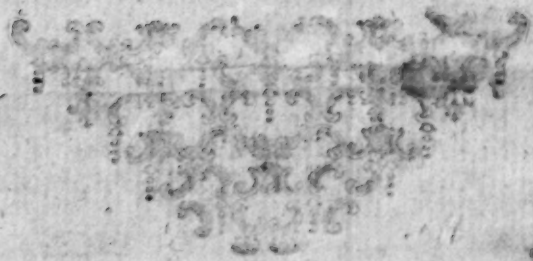
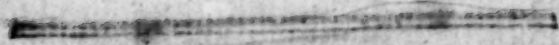
8006.7

S I S T È M E
G É N É R A L,
P O L I T I Q U E,
E C O N O M I Q U E
D'ADMINISTRATION.



M D C C L X X I

SISTÈME
GÉNÉRAL
DE
POLITIQUE
ÉCONOMIQUE
D'ADMINISTRATION.



BY A. A. A.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS CE

VOLUME

	Pages.
<i>Avantissement</i>	1.
1 ^o . Objet & division de l'administration	7.
2 ^o . Base, Richesses; & maximes sur la reproduction, le Commerce & la Valeur vénale des denrées.	8.
3 ^o . Impôt sur les fonds, le Commerce & l'Industrie	12.
1 ^o . Maximes & opérations préliminaires de l'Administration	14.
2 ^o . Connoissance de la superficie du Sol	14.
3 ^o . Connoissance des Revenus de la Nation, & règles qui doivent être observées pour déterminer la masse des productions, le produit net, & le degré de protection du Gouvernement	14.
CHAP. III. CULTURE.	
1 ^o . Manière d'employer la Culture	17.
2 ^o . Climat, nature du Sol, qualités des fonds	18.
3 ^o . Richesses de la Culture	19.
4 ^o . Balance des travaux de la Culture	20.
5 ^o . Culture considérée dans ses produits annuels, année commune	21.
6 ^o . Balance entre les grandes & les petites Exploitations	23.
7 ^o . Exportation, ses degrés & ses effets	24.
8 ^o . Culture considérée dans les qualités intrinsèques du sol	25.
9 ^o . Résumé ou forme de l'Etat général de la Culture	27.
CHAP. IV. BESTIAUX, & les productions qui leur sont relatives	29.
CHAP. V. TRAVAUX, Fabriques & Manufactures	32.
CHAP. VI. PRODUCTIONS.	
1 ^o . Forme des Etats généraux de Produits	35.
2 ^o . Modèle du Produit net	36.
3 ^o . Base pour parvenir à la connoissance annuelle des récoltes	37.
4 ^o . Forme de l'Etat général des productions du cru	37.
5 ^o . Etat de la consommation	38.
CHAP. VII. VENTE, PRIX, VALEURS, Exportations des productions du cru	40.

TABLEAU	
CHAP. VIII.	TABLEAU DU COMMERCE
	Extérieur 43.
CHAP. IX.	POPULATION.
	1°. Hommes, & comment les envisager 45.
	2°. Forme du dénombrement des Provinces, Villes & Communautés 47.
	3°. Idem des Corps, Compagnies, & Professions 48.
	4°. Etat d'aisance & de pauvreté des peuples, dans les Villes 49.
	5°. Idem dans les Campagnes 51.
	6°. Subsistance & nourriture des peuples 53.
	7°. Résultat ou forme de l'Etat général de la population 55.
CHAP. X.	I M P O T, & ses divisions.
	1°. Impôt sur les Revenus 57.
	2°. Base de l'Impôt sur les fonds 57.
	3°. Estimation des terres, prés, vignes &c. 58.
	4°. Estimation des moulins, fours, &c. 59.
	5°. Estimation des Maisons 59.
	Operation qui établit la base de l'Impôt sur les fonds.
	6°. Exposition de l'opération 60.
	7°. Tableau d'une communauté, lequel représente l'étendue & la valeur réelle & intrinsèque de ses fonds 61.
	8°. Tableau de la Balance générale & respective des fonds de la Nation, considérée dans tous les avantages de la Culture, dans les facilités & difficultés des exportations, biens & revenus communaux, &c. 63.
	9°. Opération définitive d'une communauté 65.
	10. Résultat de la Balance générale qui prouve les grands avantages de cette opération 67.
	11. Base de l'Impôt sur le commerce & l'industrie 69.
	12. Base de l'Impôt à l'égard des droits ou accises 70.
	13. Fixation de l'Impôt; impositions & droits 70.
	14. Forme de l'Impôt: base de la répartition 71.
	15. Forme de la Répartition 72.
	16. Maximes sur la manutention 73.
CHAP. XI.	RAPPORTS RESPECTIFS DES RICHESSES.
	1°. Enchaînement de leurs parties 74.
	Résumé.



AVERTISSEMENT.

DE tous les Auteurs qui ont écrit sur l'administration, l'on n'en voit aucun qui ait traité cette matière dans un ordre clair & succinct, & qui soit descendu dans le détail des principes & des opérations pratiques, dont elle est susceptible. Les uns se sont élevés contre les abus sans donner le moyen d'y remédier; d'autres n'ont prescrit que des maximes, trop générales pour servir de règles dans ces sortes de travaux. Quelques Auteurs ont approfondi certaines branches, certaines parties sans faire connoître la liaison ni les rapports qu'elles ont avec celles qui en dépendent ou qui en sont inséparables, ce qui a induit à des opérations entièrement défectueuses. Des spéculateurs sans nombre ont par des systèmes absurdes semé des erreurs & répandu les principes les plus dangereux. Loin que cette immensité de productions, de volumes aient procuré le bien, qu'ils aient conduit à cet ordre si essentiel, si important au bonheur, à la tranquillité des peuples, ils n'ont que plus ajouté au trouble qui s'est emparé d'une grande partie des Etats de l'Europe: les changemens, les réformes, les innovations continuelles auxquelles ils donnent lieu, les opérations *forcées* qui se pratiquent dans les Etats mêmes où les ressources sont immenses, prouvent la difformité de ces Ou-

vrages, & le peu de solidité & de fondement des administrations. Si en effet on approfondit les principes sur lesquels on a formé leurs travaux primitifs ou originaires, si l'on parcourt toutes les opérations annuelles, on ne verra ni ordre, ni uniformité, rien de fixe, rien de suivi dans leur forme de procéder; des renseignemens vagues, incertains, contradictoires tiennent lieu des connoissances les plus essentielles; l'arbitraire est la base de leurs opérations: sans égard aux circonstances, aux pertes de tems, aux frais immenses, sans examiner les inconvéniens de leurs systèmes, chacun, (selon ses vues & son credit) change, réforme, rétablit, casse, sans s'appercevoir qu'il mène l'Etat à sa ruine, & du désordre qu'il introduit. Mais ce n'est point ici le lieu de s'étendre sur les abus; on en jugera beaucoup mieux par la nature même des opérations, & les matières qui seront traitées dans le cours de cet Ouvrage où nous exposerons le système de l'administration. Notre plan à cet égard renfermera les principes, les règles, les maximes, l'ordre & tous les rapports, par lesquels l'administration doit s'élever, se mouvoir & se perpétuer: on y verra la culture dans toutes ses parties, les bestiaux, les fabriques & les manufactures, les masses & les états généraux des produits; la consommation, la vente intérieure, le commerce, la population, la balance des valeurs & des produits; l'impôt & ses divisions, l'enchaînement par lequel seul on peut connoître le degré de richesse & la force respective de chaque partie, enfin la base & la forme de toutes les opérations.

On sent que l'entreprise de ce vaste projet, passera pour téméraire aux yeux de quelques personnes. Comment diront-ils concilier un système général d'administration avec la différence des loix, des constitutions, des coutumes des Nations; car chaque pays a ses usages, ses privilèges, & ne doivent-ils point aussi avoir leur forme particulière de procéder? Nous répondrons que non, que la grande difficulté qu'on entrevoit est un préjugé qui retient les Nations dans l'erreur & qui s'oppose à l'accroissement de leurs richesses: la loi ne doit point influer sur l'administration; que peut-elle produire, par exemple, sur la manière d'envisager, de calculer, de combiner les richesses; sur les moyens par lesquels on doit parvenir à la connoissance des revenus, des forces & des avantages d'une Nation? Quel effet peut-elle faire sur la culture, sur le Commerce, sur la population &c.? On l'ignore: toute loi qui s'opposeroit à l'accroissement des richesses d'une Nation, ne pourroit être que très-préjudiciable au peuple & il faudroit la réformer; elle est au contraire subordonnée aux principes immuables par lesquels on doit administrer toutes ces parties, & son unique objet est seulement de concourir au maintien de l'ordre. Il est vrai que la loi détermine l'Impôt, qu'elle le fait porter sur les fonds, sur les travaux, sur la consommation, sur toutes espèces de denrées & de marchandises; qu'elle le rend ou personnel ou réel, ou mixte, ou industriel: & que s'ensuit il? que dans tous les lieux, soit en Allemagne, en France, en Sardaigne, &c. où l'Impôt est de diverses natures, la base doit y être la même, c'est-à-dire

que par-tout on doit établir l'égalité respective dans les revenus & les facultés. La forme à la vérité variera, mais elle fera la même chez toutes les Nations, où l'impôt fera de même nature, & voilà tout ce que la loi opère. Cette légère différence qui n'a lieu qu'à l'égard du tribut, n'ôte donc rien à l'étendue de notre système, puisque nous y ferons connoître comme l'on doit administrer chaque nature d'impôt, & par là toute objection s'évanouit. Il en est ainsi des objets de recette & de dépense, de la règle des droits, de la manutention générale & particulière : tout ce qui tendra au plus grand ordre, à cette simplicité, à la meilleure Economie, sera sans doute préférable aux grandes opérations, à la complication des formes actuelles, & pourra être adopté chez tous les peuples sans que la loi y apporte aucun obstacle. Ce n'est enfin qu'après avoir rapproché & condensé toutes les branches de Richesses, toutes les parties qui constituent la force de l'administration, qu'on doit alors chercher à connoître & établir les systèmes les plus conformes aux loix & aux constitutions, les plus avantageux pour l'entretien & la défense de la Nation, & par lesquels on doit veiller aux plus grands intérêts des peuples. Ces systèmes, qu'on ne s'y trompe point, ne sont que des accessoires à l'administration, mais tellement liés à l'ordre & aux opérations primitives, qu'on ne peut absolument se déterminer sur aucun d'eux ni juger de ce qui peut être utile ou nuisible, sans la connoissance parfaite des Richesses & de tous les objets qui en sont la base & le principe.

AVERTISSEMENT.

Nous finirons par deux points essentiels qu'on ne sauroit trop répéter. Le premier que l'administration ne doit plus varier lorsqu'elle a acquis son degré de perfection : y apporter ensuite quelque atteinte c'est attaquer la loi qui doit veiller à sa conservation, c'est intervertir l'ordre, briser la chaîne, ôter toutes proportions, tout équilibre, c'est donner lieu aux abus & ramener le désordre : des changemens continuels gangrènent l'Etat, détruisent le crédit & forcent l'édifice de crouler sous la ruine des innovations. Le second point, que toute bonne administration ne peut se soutenir ni accroître ses Richesses, que par un plan suivi de ses opérations ; car tout dépend de l'ordre, & l'ordre n'est que la combinaison de toutes les parties du tout, fondé sur des calculs évidens. Ce plan doit faire connoître non seulement les sources, la nature & l'étendue des Richesses de la Nation ; les besoins, les charges & les revenus de l'Etat ; mais encore les rapports respectifs des charges & des Richesses : les considérations sur lesquelles on a fondé les travaux ; les méthodes, les principes & les moyens qui ont concouru à leur formation ; la loi qui a déterminé l'Impôt ; la forme, l'ordre & la marche de toutes les opérations : & ces tableaux doivent être immuables & la base des corrections & des améliorations, de manière qu'on puisse voir en tout tems l'état successif & présent des affaires, & juger des travaux les plus avantageux à la Nation : ils doivent être le guide & l'instruction du Ministre à qui le Souverain remet le soin de son administration, afin que les changemens du

Ministère ne soient plus un sujet de trouble, de confusion, de nouvelles dépenses, qui presque toujours ne tendent qu'à la ruine des peuples & à ébranler les Colonnes de l'Etat. C'est ainsi que nous avons cru devoir envisager l'administration; & tel sera le plan que nous suivrons dans le cours de cet Ouvrage.



PRINCIPES, R E G L E S, M A X I M E S

ET

MANIERE D'ENVISAGER LES OBJETS
ET TOUTES LES OPERATIONS QUI
CONSTITUENT LA BASE DE
L'ADMINISTRATION.

CHAPITRE I

Objet & division de l'Administration : Richesses,

Impôts, & premières opérations du Gouverne-

ment : Maximes sur la Reproduction, le

Commerce, & la valeur vénale des denrées.

Administration est l'Ame du Gouvernement.
C'est par ses travaux qu'on peut connoître l'Etat
des Peuples & les intérêts de la Nation, main-
tenir les loix, prévenir les factions, accroître
les Richesses, multiplier les forces & assurer la subsistance
& la tranquillité des Sujets. La justice, la force doivent
y présider & en être le fondement : attention, vigilance,
intégrité, ordre, simplicité, *Prudence, Expérience*, doivent
être les guides de ses opérations.

L'Administration se divise en Base, en Forme, en Manutention.

La Base est la connoissance de toutes les parties dans le plus grand ordre, & la juste balance des produits dans le plus grand avantage.

La forme est l'enchaînement des ressorts qui doivent faire mouvoir l'administration. Elle doit fixer & déterminer les opérations annuelles pour chaque partie; établir & maintenir l'ordre; prévenir les abus, les fraudes & toutes espèces de malversations: Elle doit être simple, stable & uniforme, & se concilier, pour les objets qui lui sont relatifs, avec les loix, les constitutions, les usages, les coutumes, lorsque toutefois celles-ci ne sont point contraires aux intérêts de la Nation.

La Manutention a pour objet l'Economie soit dans la recette & la dépense, soit dans la régie, la perception & les recouvrements, soit dans les Etablissements ou les Réformes pour l'accroissement des produits, soit dans toutes les opérations annuelles.

De cette harmonie se forme l'administration, & doit s'en-suivre non seulement le maintien, mais l'amélioration de l'agriculture, l'agrandissement du commerce, l'accroissement de la population, l'augmentation des forces, enfin la prospérité de la Nation.

DE LA BASE DE L'ADMINISTRATION.

La Base doit être considérée: 1°. Comme revenus de la Nation; ce sont les Richesses: 2°. Comme revenus de l'Etat; ce sont les Impôts, les Droits & autres Charges.

DES RICHESSES.

*Et Maximes sur la reproduction, le Commerce & la
Valeur vénale des denrées.*

Les Richesses diffèrent dans leurs natures plus ou moins bonnes, avantageuses, & dans leur quantité; mais par-tout & entre les Nations, elles ont leurs rapports respectifs, les mêmes combinaisons, & pour les fixer ou en déterminer l'étendue, les règles & les principes en sont universels.

Les Richesses sont primitives & annuelles, les premières sont représentées par le sol, par la main-d'œuvre, les fabrications, le Commerce, & par les avances nécessaires pour les faire fructifier: celles-ci doivent être envisagées comme la base de travaux & des Richesses annuelles.

Les Richesses annuelles sont la reproduction des denrées, toujours détruites par la consommation, toujours renouvelées par les travaux: de cette reproduction dépend la conservation des hommes & le maintien des parties les plus essentielles du Gouvernement: elle représente l'intérêt des avances foncières & les avances annuelles, l'aliment & l'entretien des peuples, l'objet du Commerce tant intérieur qu'extérieur, les revenus du Souverain, les charges de l'Etat, enfin le revenu de la Nation; son accroissement ou son dépérissement doivent nécessairement refluer dans toutes les parties, & augmenter ou diminuer les richesses selon les genres de ses travaux & l'activité de ses opérations, selon qu'elle sera soutenue par la consommation & la valeur vénale des denrées; mais cette valeur a besoin de toute l'action du Commerce, sans lequel les gains, les produits, les richesses s'évanouiroient: le Commerce ne peut soutenir cette valeur sans la liberté constante & l'uniformité entière de ses opérations, ou ce seroit donner lieu aux monopoles, aux gains onéreux, aux grandes variations & attirer le désordre. C'est le Commerce qui établit tous les rapports de la circulation, qui en vivifie toutes les parties & du-

quel seul dérivent les richesses : le produit d'une Nation sans Commerce se réduit à zéro : si le produit égale la consommation, il n'en résultera aucun avantage ; s'il survient une disette & que le produit soit inférieur aux besoins de la Nation, le peuple ne pourra plus subsister : aux disettes succèdent les révoltes, les séditions, la ruine & la perte des Etats ; si le produit excède la consommation, il attirera les non-valeurs, les dégâts : aux trop grandes abondances succèdent les famines. Plus au contraire la Nation étendra son Commerce, plus elle augmentera la consommation & la reproduction, plus elle donnera de valeur à ses denrées, plus elle accroîtra la masse numéraire & les richesses, plus elle se fortifiera sur les autres nations. Enfin sans Commerce il ne peut résulter ni richesses, ni revenus (nous entendons revenus au delà des frais & de la consommation). En effet, soutenir les richesses & les avances, n'est que faciliter la vente & le débit pour soutenir les valeurs & la consommation, & par là accroître la reproduction. Encourager l'agriculture, n'est qu'une libre exportation de ses productions, par laquelle seule on peut soutenir les richesses & les avances ; protéger le Commerce, est empêcher la gêne & les retards dans les transports & ôter toutes restrictions qui pourroient nuire à ses opérations, & qui empêcheroient de soutenir l'agriculture, les travaux & les valeurs. Ce n'est enfin que par la liberté du Commerce, par la consommation & la reproduction des denrées soutenues & perpétuées par l'aisance des peuples, que les hommes se perpétuent, que les productions ont une valeur vénale & qu'elles sont richesses.

Il est donc essentiel de connoître les richesses, leurs sources, leur nature, leur étendue, les travaux qui les opèrent, les opérations par lesquelles elles peuvent s'accroître & se perpétuer ; comme aussi d'en balancer les rapports, les valeurs, les avantages, enfin tout ce qui doit tendre à l'accroissement de ces mêmes richesses ; & par

intérêts de la Nation.

TABLEAU DES RICHESSES.

Cette première opération doit faire connaître :

10. L'Etendue & la Valeur réelle & intrinsèque de chaque partie.
20. Le Revenu total de chaque Ville, de chaque Commune, dans l'ordre des produits.
30. Les Maffes des Revenus, & le produit qui le plus forme richesse & le plus essentiel à la Nation, ainsi que les degrés respectifs des autres branches de Richesses.
40. Les gains & les pertes que la Nation doit faire sur l'Échange & sur chaque Individu.
50. Les avantages qui doivent en résulter pour la population, pour le Commerce & la Reproduction des denrées.
60. Enfin la Maffe du Revenu & le degré de chaque partie comparée à la Maffe totale des Richesses.

Tels sont les premiers objets sur lesquels le Gouvernement doit d'abord flatter, & d'où dépend la perfection ou la défectuosité de l'administration.



les espèces de produits; dans leurs degrés d'effort, d'actions, la consommation &c. Dans les mailles, les genres & chandises, soit aux entrées, soit à la sortie, sur les importations. Pour la fixation des droits sur les denrées & les mar-

DE L'IMPÔT.

Cette seconde partie de la Base, non moins essentielle que la première, (en ce qu'elle a pour but l'entretien & la défense de l'Etat & qu'elle peut détruire ses richesses) demande toute l'attention & les combinaisons les plus profondes.

Elle consiste 1°. à déterminer les Impôts les plus avantageux à la Nation, & les moins onéreux au peuple, les plus simples & les moins dispendieux dans la perception & les recouvrements. 2°. A fixer le taux de l'Impôt qu'on doit appliquer à chaque partie sans aucunement altérer les sources des richesses; c'est-à-dire, à extraire du Revenu de la Nation une portion plus ou moins forte de chaque branche de richesse, pour en former le Revenu de l'Etat: Et cette opération doit être vue, savoir:

1°. Pour la fixation de l'Impôt sur les fonds de la Nation, 1°. dans le degré de richesses comparées à l'étendue des exploitations, afin de déterminer le taux ou la portion de l'Impôt que doivent supporter les terres labourables, les prés, les vignes, les bois, & les maisons, les moulins & tous autres édifices. 2°. Dans l'activité ou le découragement du peuple pour se fixer dans chaque baillage, province ou communauté. 3°. Dans les avantages, les bénéfices, les inconvénients & les influences de ces mêmes objets, pour l'établir sur chacun d'eux, & par cette égalité encourager l'agriculture.

Pour la fixation de l'Impôt sur les Commerçans, fabricans, artisans, journaliers &c; dans tous les inconvénients de chaque branche de Commerce, dans ceux de l'Industrie & des travaux.

Pour la fixation des droits sur les denrées & les marchandises, soit aux entrées, à la sortie, sur les fabrications, la consommation &c. Dans les masses, les genres & les espèces de produits; dans leurs degrés d'estime, d'a-

bondance & de rareté; dans l'état d'aisance, de pauvreté, & de besoin de la Nation; dans les produits & les besoins des Nations Etrangères; dans les effets du luxe; enfin dans tous les avantages que la Nation doit tirer de chaque produit & de chaque branche de Commerce: c'est là le seul moyen pour déterminer avec précision la juste quotité des droits qu'on doit appliquer à chaque denrée ou marchandise, & connoître les tems & les cas de leurs variations afin qu'ils n'altèrent ni la vente, ni la consommation, ni les avantages de la reproduction (*).

TABLEAU DE L'IMPÔT.

En tête doit être la dénomination de l'impôt ou des droits, & le tableau sera divisé en quatre colonnes principales:

La première pour y désigner l'étendue & le degré de richesses des objets sur lesquels doit porter l'impôt.

La seconde pour y établir les rapports respectifs de ces objets, mais encore leurs influences sur les autres branches de la reproduction.

La troisième pour y porter la quotité de l'impôt & des droits. 1°. Les droits dont les fixations doivent être immuables. 2°. Ceux qui doivent varier & augmenter ou diminuer selon le tems & les circonstances.

Dans la quatrième seront les Masses de l'impôt, savoir 1°. en tems de paix. 2°. En tems de guerre: & le degré jusqu'où les droits peuvent être forcés sans altérer les sources des richesses.

(*) La Nation qui aura une entière connoissance de ses richesses, triplera ses forces; elle pourra même augmenter ses revenus par l'impôt. Mais un droit forcé, ou mal appliqué sur une ou quelques denrées, peut influer sur toutes les autres & diminuer la consommation, la reproduction, détruire le Commerce & ces mêmes revenus.

CHAPITRE II

DE L'ETABLISSEMENT DES MAXIMES. *De la con-*
noissance de la superficie du sol, de celle des revenus de
la Nation, & des règles qui doivent être observées, pour
déterminer la Masse des productions, le produit net, &
le degré de protection du Gouvernement.

DES MAXIMES.

L'Etablissement des règles & des maximès, est la première chose à laquelle on doit se livrer, soit pour monter l'administration, soit pour en établir la forme & la maintenir, soit pour en corriger les abus & les inconvéniens. Elles doivent être fondées sur l'équité & statuer sur tous les travaux, rendre à l'unité d'ordre, à la plus grande simplicité, à l'accélération des travaux, à la diminution de la dépense, le plan doit démontrer la solidité des opérations & l'évidence de tous les avantages qui doivent s'en suivre.

CONNOISSANCE DE LA SUPERFICIE DU SOL.

La connoissance de la superficie du sol, est la base des productions du Cru, de l'Impôt sur les fonds, & des opérations relatives à l'administration particulière des Communautés.

La mensuration qui en est l'objet, consiste premièrement à lever le périmètre ou plan général de l'Etat, & celui de chaque province ou baillage; secondement à procéder à la fixation des limites des Communautés, en lever également le périmètre, & à faire la mesure en détail, successive & par Numéro: 10. des terres labourables, prés, vignes, bois, jardins, biens communaux, en y désignant les terres en contestation; 20. celle des maisons, habitations, moulins, Eglises & autres édifices; 30. des rivières, fleuves, canaux, fossés, étangs & avoir égard aux terrains

qui y contiennent: 40. celle des chemins publics, royaux, communs, particuliers; & 50. à former la masse ou plan détaillé & les livres qui en sont la suite.

Ces livres doivent être formés de manière à faire voir l'ordre progressif & successif des fonds, les noms, sur-noms, qualités, habitations des possesseurs; les charges, exemptions des fonds; leurs natures, espèces, quantité, qualité, régions, classes, degrés, de boné, de même que leurs revenus, & la valeur capitale de chaque pièce, de chaque journal, de la masse appartenant à chaque possesseur, & toutes les réunions & les divisions dans l'ordre nécessaire aux richesses & à l'impôt.

La Mesuration dépend d'une juste formation de la ligne périmétrale ou de circonvolution de chaque territoire; division des objets de chaque communauté; indication des fonds, description des figures, justesse des Calculs: l'assemblage des Cartes ou des mesures générales & particulières doit prouver l'exactitude de l'opération.

CONNOISSANCE DES REVENUS DE LA NATION.

Des Règles qui doivent être observées pour déterminer la masse des productions, le produit net, & le degré de protection du Gouvernement.

Les produits & les revenus de la Nation, ne pouvant être connus que par les rapports & le résultat des branches principales de l'administration, de même le produit de la culture & ceux des autres branches de richesses, ne peuvent s'établir sans une juste appréciation & la réunion de toutes les parties dont chacune d'elles est composée. Cette appréciation consiste à déterminer: 10. la Masse de chaque nature de production; 20. le produit net; 30. le degré de protection que doit leur accorder le Gouvernement. Par la Masse on entend le produit total, déduction des parties nécessaires à la reproduction qui ne forment point richesses, comme sont les semences & autres. Par le produit net, le

revenu au delà de tous les frais & des travaux. Par le degré de protection, le produit qui le plus restitue les frais, & dont les travaux sont les plus avantageux à la Nation.

La Masse, doit présenter la quantité & la valeur totale des productions : la quantité établie par le produit de chaque nature de fonds, & l'étendue des exploitations à l'égard de la culture ; & par le résultat des travaux à l'égard des fabriques, manufactures &c., la valeur établie par le prix commun des denrées. Nous envisagerons aussi la Masse comme base ou quotité commune, afin de pouvoir fixer sa quotité annuelle ; car ce n'est que par les Masses qu'on peut connoître l'état de la reproduction, le degré de consommation, celui des travaux & de tous les avantages de la vente & des exportations ; qu'on peut juger de l'accroissement ou du dépérissement de chaque partie.

Le Produit net, doit présenter le revenu principal dépouillé de toutes espèces de charges ; mais aussi les gains & les bénéfices qu'opèrent les frais & les travaux. Pour cet effet, il faut fixer la valeur de chaque individu, apprécier les frais & les travaux, en établir les différences respectives, les rapprocher des masses, & tirer le revenu net de la chose principale & celui des gains & des bénéfices particuliers, & enfin le degré de valeur résultant de la comparaison des masses, des frais & des travaux : cette valeur est la mesure des richesses de l'Impôt.

Le degré de protection doit être plus ou moins étendu selon les avantages & les inconvéniens que chaque partie opère sur les richesses, dans les produits & les prix des denrées, dans la consommation, sur le commerce, sur la population & la reproduction, dans les mœurs & sur la constitution du Gouvernement. Cette juste détermination conduira à tous les moyens de correction & d'amélioration, aux établissemens les plus utiles, & les plus convenables à la Nation.

C H A P I T R E III.

C U L T U R E.

LA Culture doit être traitée d'après les principes ci-de-
vant rapportés, & le Gouvernement l'envisagera ainsi
qu'il suit.

10. Dans tous les fonds du territoire, & distinguer les
différens ordres de cultures, les fonds en valeur, ceux in-
cultes, mais susceptibles de cultures. 20. Dans les riches-
ses & les avances, & juger de leur degré & si elles sont
proportionnées à l'étendue des exploitations & à tous les
fonds à cultiver. 30. Dans le nombre & les espèces de
cultivateurs & de bestiaux, afin de porter la population &
les engrais, où il en est besoin. 40. Dans la proximité des
exploitations, & les mettre (s'il est possible) plus à la por-
tée des Cultivateurs. 50. Dans les exportations, & faci-
liter les passages & les communications. 60. Dans les espè-
ces de cultures, & préférer celles qui épargnent les travaux
& les bestiaux qui y sont le plus propres. 70. Dans la
nature des productions, & rejeter celles de vil-prix &
les moins profitables. 80. Dans les différences de produits
entre la grande & la petite Culture, afin d'étendre la plus
avantageuse. 90. Dans les qualités intrinsèques du sol,
pour connoître si la culture est dans toute son étendue.
10. Dans la vente des productions de chaque lieu, & ju-
ger par les prix ordinaires si la valeur vénale, est pro-
portionnée aux qualités respectives des denrées. 11. Dans
l'étendue des exportations, & déterminer tous les avanta-
ges, soit ceux résultant de la reproduction, de la valeur vé-
nale, soit ceux relatifs aux frais, aux avances, aux revenus
des fonds, aux impositions sur cette partie. 12. Enfin dans
tout ce qui peut étendre cette branche de richesses & l'ai-
sance des Cultivateurs.

*Ces différens objets seront ici plus amplement détaillés, afin
de pouvoir en faire les calculs & l'application.*

C U L T U R E

Premières Considérations

C L I M A T.

L'ORDRE DES SAISONS ET LEURS VARIÉTÉS: Si les chaleurs, le froid, les neiges, les grêles, les pluies, les brouillards, les fleuves, les rivières, les torrens &c. sont nuisibles ou salutaires, leurs natures, leurs influences sur les habitans, sur les bestiaux, sur les travaux de la Culture, sur les productions; les motifs, les causes de ces influences; les attentions qu'on doit y apporter.

NATURE ET QUALITÉ DU SOL.

LES RESSOURCES DE BONTÉ DU TERRITOIRE EN GÉNÉRAL, ainsi que la nature des terres, leur lit, leur épaisseur, les qualités des terres en Cultures; celles incultes, mais susceptibles de Culture; celles en bruyères, en landes, & les productions qui leur conviennent le mieux; les différentes espèces de prairies, les moyens de les dessécher, de les améliorer; la quantité des terres absolument incultes & stériles, & tout ce qui est relatif à cet objet.

C U L T U R E S , P R O D U C T I O N S .

Les différens ordres de Cultures de chaque territoire.

L'étendue des exploitations & des travaux.

Les espèces & la quantité de Cultivateurs.

Les espèces & la quantité de Bestiaux.

Les natures de Productions.

Les raisons qui déterminent le plus ou le moins d'étendue de ces différens objets.

C U L T U R E

Suite des Considérations.

**RICHESSSES DE LA CULTURE ET LEURS
INFLUENCES; CAUSES DES AMELIO-
RATIONS ET DES DETERIORATIONS.**

RICHESSES, FACULTÉS DES PROPRIÉTAIRES: s'ils ont les moyens pour soutenir les frais d'une bonne Culture, & quelles sont leurs entreprises en ce genre.

AVANCES PRIMITIVES, AVANCES ANNUELLES: leurs degrés comparés à la masse des fonds ou des exploitations.

HOMMES CULTIVATEURS: considérés dans leur quantité, dans leurs produits, leurs gains, leurs dépenses, dans l'état d'activité, de paresse, de découragement.

HOMMES JOURNALIERS, MANOEUVRES, considérés dans leurs travaux, dans leurs gains & leur subsistance.

BESTIAUX, vus dans la nature du Sol, dans celle des herbages, des foins, dans les travaux de la Culture, & dans les engrais.

PROXIMITÉS DES EXPLOITATIONS, & leurs influences.

MAISONS, HABITATIONS DES CULTIVATEURS: s'ils ont les aises nécessaires pour leurs bestiaux & les productions.

EXPLOITATIONS: & l'état des chemins, des rivières, de facilités ou difficultés des passages, & leurs influences sur la vente des productions.

IMPOSITIONS, MILICES, CORVÉES, CHARGES, DROITS: leurs effets sur les revenus des fonds, sur l'état des habitants.

MOYENS d'écarter les obstacles, & ceux par lesquels on peut exciter les propriétaires ou fermiers à une bonne Culture.

Sur ces premières notions, on établira toutes les opérations par lesquelles on doit parvenir à la connoissance des forces & de tous les avantages de la Culture.

C U L T U R E.

BALANCE ET COMPARAISON DES
TRAVAUX DE LA CULTURE.

Les travaux de la Culture se font avec les chevaux, avec les bœufs, ou à bras; ils sont par là plus ou moins avantageux, & le Gouvernement (toute considération établie) doit pénétrer les causes de ces différences, & procurer les moyens qui peuvent conduire à la meilleure Culture.

FORME DE L'OPERATION.

Etablissez la NATURE DES TRAVAUX DES DIVERSES ESPECES DE CULTURE: avec les chevaux, avec les bœufs, à bras.

Formez le PRODUIT TOTAL D'UN ARPENT DE CHAQUE ESPECE DE CULTURE, LES FRAIS COMPRIS: Nature & qualité des produits. Prix commun de chaque nature de production. Produit total en argent.

Faites L'EVALUATION EN ARGENT DES FRAIS, AUSSI DE CHAQUE ESPECE DE CULTURE, EU EGARD AU TEMS, A LA QUANTITE DE BRAS ET DE BESTIAUX: 1. Labours, fumiers, charois, frais nécessaires. 2. Durée des travaux considérés dans le retard ou l'accélération qu'apportent les bestiaux. 3. Cultivateur évalué selon son produit & sa dépense. 4. Bestiaux considérés dans la nature du sol, dans celle des herbages, des Engrais, &c. 5. Total général des frais.

Et tirez le DEGRÉ D'ESTIME DE LA CULTURE:

FAITE — AVEC LES CHEVAUX.

AVEC LES BOEUF.

A BRAS.

CULTURE.

CULTURE CONSIDEREE DANS SES
PRODUITS ACTUELS: année commune.

Ce Tableau doit faire connoître la masse, les frais,
& le revenu net de chaque nature de production;
le produit de chaque espèce de Cultivateur; le
degré d'estime & la comparaison des produits.

FORME DE L'OPERATION.

NOMBRE DE CHAQUE ESPECE DE CULTIVATEURS SE-
LON QU'ILS SONT PLACÉS: 1. De Laboureurs. 2. De
Vignerons, &c.

NOMBRE ORDINAIRE DE BESTIAUX OCCUPÉS À LA
CULTURE: 1. De Bœufs. 2. De Chevaux.

NOMBRE D'ARPENS OU JOURNAUX OCCUPÉS PAR
CHAQUE NATURE DE PRODUCTIONS: 1. De terres la-
bourables. 2. De Vignes.

Etablissez ensuite LA MASSE DE CHAQUE NATURE DE
PRODUCTIONS LES FRAIS COMPRIS: 1. En nature.
2. Prix commun dans l'état actuel de la vente. 3. En argent.

De même que LES FRAIS TOTAUX DE CHAQUE NATURE
DE PRODUCTIONS, VUS DANS LA MASSE DES TRA-
VAUX, DANS LA CONSOMMATION DES HOMMES ET DES
BESTIAUX: 1. Frais de la Culture: 2. Consommation de chaque
espèce de Cultivateur. 3. Consommation des Bestiaux pour les pro-
ductions qui leur sont relatives. 4. Total général des frais.

Formez LE RESULTAT DES PRODUITS, ET DETERMI-
NEZ LES AVANTAGES DE LA CULTURE ACTUELLE.

10. La Masse du Revenu net de chaque produit, déduc-
tion des frais de Culture.

C U L T U R E.

28. Le Produit de chaque individu dans l'état de Culture où il est placé.

30. *Faites la Comparaison des avantages de la Culture des grains, à cause des bestiaux, comparés à la Culture des Vignes ou autres productions, laquelle se fait sans bestiaux: & des avantages qui résultent des frais de la Culture des Vignes à cause des travaux, des gains & de la population qu'elle procure, comparée aux avantages des bestiaux dans la Culture des grains.*

40. *Tirez le degré d'estime de chaque espèce de production: & les considérez: 10. Dans l'usage, & la commodité qu'on trouve à les consommer. 20. Dans les travaux, & l'emploi des hommes &c. 30. Dans le débit, la proximité des lieux, & la facilité des exploitations.*

Enfin Déterminez les Productions qui le plus restituent les frais de culture, & qui sont les plus avantageuses à la Nation.



CULTURE

BALANCE ENTRE LA GRANDE CULTURE ET LES PETITES EXPLOITATIONS.

Ce Tableau a pour objet de comparer les avantages des grandes Exploitations à ceux de la petite Culture, à cause de l'accélération des travaux, d'une plus grande quantité d'engrais, de troupeaux, & de la diminution des frais que les unes opèrent; & à cause de la population qui résulte des autres; mais il semble qu'on doit (en laissant de distance à autre quelques grandes Exploitations) étendre celle qui réunit les deux avantages.

FORME DE L'OPÉRATION

Exploitations considérées dans un nombre fixe d'arpens ou de journaux d'égale bonté, ou combinés selon leurs différentes qualités ou valeurs, savoir

*Exploitations: de 800. journaux, de 400. de 200.
de 100. de 50. de 25.*

Sous chacune de ces Exploitations on établit les frais des hommes, des chevaux ou bœufs, les produits, & leur évaluation en argent; on en fera les totaux & la comparaison des avantages: cette opération consiste à balancer ou à mesurer par un des nombres fixes de journaux, l'étendue des produits de chaque Exploitation pour en tirer les différences, & ensuite établir les degrés d'estime, ou l'espèce d'Exploitation qui le plus mérite la protection du Gouvernement.

CULTURE.

EXPORTATION DES PRODUCTIONS

DE LA CULTURE:

SES DEGRÉS ET SES EFFETS.

Si la Culture est réduite à la subsistance de la Nation; & les motifs qui s'opposent à l'Exportation de ses productions.

Ses effets: 10. sur les frais, sur les avances de la Culture: s'ils ne dégèrent point en perte.

20. Sur les prix des denrées & les revenus des fonds; s'ils ne s'anéantissent point.

30. Sur les travaux des payfans manouvriers: si le mauvais état de la Culture ne les supprime point.

40. Sur les impositions: si elles ne tournent point en nonvaleurs.

Si la Culture est dans l'état d'une libre exportation de ses productions: ou si cette exportation est limitée: son étendue: ses effets.

10. Sur la reproduction.

20. Sur l'espèce numéraire.

30. Sur la valeur vénale.

40. Sur l'aisance des peuples.

A la suite de cet Etat, on établira le résultat de l'accroissement ou du dépérissement de chaque partie.

CUL-

**PRODUIT QUE RENDROIT LE SOL SELON
SES QUALITÉS INTRINSEQUES ET
DANS L'ÉTAT D'UNE MEILLEURE
CULTURE.**

Ce Tableau doit présenter les masses, les frais & le revenu net de chaque nature de productions; le produit de chaque espèce de Cultivateurs, & la balance entre les deux Cultures.

FORME DE L'OPERATION.

Etablissez LA QUANTITÉ D'HOMMES, DE BESTIAUX, DE FRAIS NÉCESSAIRES À CHAQUE ESPÈCE DE CULTURE, SELON LES FACILITÉS OU DIFFICULTÉS DES EXPLOITATIONS ET LES QUALITÉS INTRINSEQUES DU SOL: savoir 10. Espèces de Cultures & nature des productions qui seroient les plus avantageuses & les plus profitables au sol. 20. Quantité ou étendue des fonds à cultiver. 30. Quantité de bras nécessaires à chaque espèce de Culture. 40. Espèce & quantité de Bestiaux selon le nombre d'arpens & la facilité ou difficulté des Exploitations. 50. Labours, engrais qui seroient nécessaires à chaque produit. 60. Evaluation totale des frais pour chaque espèce de Culture.

Formez ensuite LE REVENU GÉNÉRAL DES PRODUITS QUE RENDROIT LE SOL, LES FRAIS COMPRIS: 10. Produit en nature. 20. Prix commun des productions dans le nouvel état de Culture. 30. Produit en argent.

Tirez LE REVENU NET DES PRODUCTIONS DÉDUCTION DES FRAIS DE CULTURE. 10. Dans le meilleur état de Culture. 20. Selon la Culture actuelle.

Ainsi que LES AVANTAGES ENTRE LES PRODUITS DE LA NOUVELLE CULTURE ET CEUX DE LA CUL-

TURE ACTUELLE; LESQUELS DOIVENT ÊTRE VUS:

10. Dans la quantité des productions. 20. Dans leurs qualités respectives, consommation des habitants. 30. Dans le débit & la vente des denrées, dans les Manufactures & les facilités ou difficultés des exportations. 4. Dans les gains, dans la quantité d'hommes employés à la Culture, dans ceux qu'on pourroit en retirer s'ils étoient employés à d'autres travaux. 5. Dans les engrais, les facilités des exploitations & les bénéfices des animaux.

**Enfin DÉTERMINEZ CE QUI DOIT RESULTER DE
CHAQUE NATURE DE PRODUCTIONS, COMPARAISON
FAITE DES DEUX CULTURES.**



R E S U M E.

FORME DE L'ETAT GENERAL DE LA CULTURE.

I. P A R T I E.

- 1. PROVINCES, VILLES OU COMMUNAUTES.**
- 2. CLIMAT & ses influences.**
- 3. FONDS:** en valeur; quantité des terres incultes, mais susceptibles de Culture. Classes ou degrés de bonté des fonds, selon les valeurs établies dans les communautés, & aussi d'après la balance respective de tous les fonds de la Nation. Les ordres de Cultures combinés avec les diverses natures de productions.
- 4. HOMMES:** richesses, facultés des propriétaires, habitans les Villes, habitans les Campagnes; aisances des fermiers, cultivateurs & leur nombre, comparés aux exploitations. Charrons, maréchaux, journaliers, manoeuvres servant aux travaux de la Culture: s'ils sont suffisans, si l'on en manque &c.
- 5. BESTIAUX:** comparés à l'étendue des exploitations, vus dans les travaux, dans la nourriture & les engrais.

II. P A R T I E.

- 6. EXPLOITATIONS,** leur proximités, leur plus ou moins d'étendue; les avantages ou les inconvéniens.
- 7. MASSES DES PRODUCTIONS,** comparaisons des produits & les différences dans les avantages des Cultures.
- 8. CONSOMMATION. VENTE. COMMERCE,** des productions du cru, leurs degrés.

9. EXPORTATIONS: leurs plus ou moins d'étendue; leurs effets; les avantages & les inconvéniens.

10. QUALITÉS RESPECTIVES DES PRODUCTIONS: leurs degrés de bonté, leurs prix, les causes de la disproportion de la valeur vénale entre chaque ville, province ou communauté.

11. CAUSES DU DECOURAGEMENT.

III. P A R T I E.

12. MASSE des avances primitives.

13. INTERÊTS DES FONDS D'AVANCES, d'après le taux courant.

14. VALEUR TOTALE des productions déduction des semences.

15. FRAIS ET AVANCES annuelles.

16. REVENU NET de la Culture.

17. INTERÊT DES AVANCES PRIMITIVES comparés au produit net.

18. REVENU NET DE LA NATION; ou bénéfice du Cultivateur, déduction des avances annuelles & des intérêts des avances primitives.

19. DEGRÉS DE COMPARAISON entre les bénéfices de la Culture de chaque lieu, vus dans le nombre de Cultivateurs, & considérés dans l'étendue des exploitations.

20. RESULTAT ou degrés de force de la Culture de chaque province ou communauté.

C H A P I T R E I V.
B E S T I A U X,
ET LES PRODUCTIONS QUI LEUR
SONT RELATIVES.

Ce Tableau doit présenter.

10. L'état des Bestiaux divisés selon leurs natures & leurs espèces.

20. L'état des productions qui leur sont relatives, & l'étendue de leur Commerce.

30. L'état des Elèves, leur objet de Commerce, les gains, les valeurs, & ce qu'ils opèrent dans les travaux de la Culture & dans la reproduction des autres parties.

FORME DES ETATS PARTICULIERS.

Première Considération. NATURE DU CLIMAT, DU SOL, DES HERBAGES, DES RACINES, DES FOINS, DES GRAINS, DES FRUITS: LEUR QUANTITE CONSIDEREE DANS LA MASSE ET LES ESPECES DE BESTIAUX.

ENGRAIS, BOEUFs, PORCS, VOLAILLES, &c.

10. Quantité des Elèves & leur espèce. 20. Qualité de la chair. 30. Influences de la nourriture. 40. Frais des engrais pour chaque espèce. 50. Prix ordinaires dans le pays, leur âge, leur taille. 60. Produit de chaque espèce d'engrais déduction des frais. 70. Portion consommée dans le pays, & celle exportée, les lieux des exportations. 80. Le succès des engrais.

C H E V A U X.

10. Nombre dans chaque lieu. 20. Leur bon ou mauvais état considéré dans les travaux de la Culture. 30. Nourritures, vues dans la qualité des productions & l'aisance des propriétaires ou cultivateurs.

B E S T I A U X

HARAS : 10. Etalons, jumens, quantité, espèce, taille, force. 20. Qualité des poulains & leur nombre. 30. Différence dans la quantité entre chaque lieu, & les motifs.

LIEUX OÙ IL N'Y A POINT D'HARAS. 10. Jumens poulinières, étalons, leur taille, les lieux d'où on les tire. 20. Qualité des poulains. 30. S'ils sont de fatigue, propres aux attelages ou à monter.

**PRIX DE LA VENTE SELON LEURS DIVERSES QUALITÉS,
DEGRE'S DE COMPARAISON ENTRE LES AVANTAGES
QUI RESULTENT DE CHAQUE GOUVERNEMENT.
NEGLIGENCE, ABUS, MOYENS D'Y REMEDIER.**

B O E U F S.

10. Leur quantité; ceux destinés aux travaux, & aux engrais. 20. Leur taille. 30. S'ils sont délicats, ou s'ils résistent à la fatigue. 40. Leur prix ordinaire. 50. Les lieux des exportations.

V A C H E S.

10. Leur nombre & les espèces. 20. Leur produit en lait, beurre, fromages, &c.

M O U T O N S.

10. Leur quantité & les espèces. 20. Qualité, taille ou grosseur. 30. Prix ordinaire. 40. Qualité de la laine de chaque mouton ou espèce. 50. Quantité annuelle. 60. Si elles sont consommées dans chaque lieu ou exportées. 70. Leur produit général & les bénéfices déduction des frais. 80. Qualité de la chair & l'influence de la nourriture. 90. Inconvénients de leur gouvernement, & les moyens de les garantir des choses nuisibles.

P O I S S O N S.

10. De Mer. 20. D'eau douce; & l'étendue des Rivières, des Etangs, des Lacs, &c. 30. Leur quantité & qualité. 40. Leurs prix & les lieux où ils s'exportent. 50. Leur produit & l'étendue de ce Commerce.

E S T I A U X V E R S A S O I E.

10. Nature du sol & qualité des meuriers. 20. Qualité de la soie.
30. Quantité annuelle de cette production. 40. Prix ordinaire. 50. Pro-
duit total selon la valeur commune & les qualités respectives. 60. Frais.
70. Produit net & annuel. 80. Considération ou degré de protection
qu'on doit accorder à leurs établissemens. 90. Lieux où l'on pourroit éten-
dre & multiplier cette production.

Lieux sujets aux maladies, les causes, les effets & tout
ce qui est relatif à chaque partie : il en fera ainsi des au-
tres espèces d'animaux.

A la suite des états particuliers, on formera les états gé-
néraux tels qu'ils sont ci-devant énoncés, & l'on y déter-
minera les gains, les bénéfices, les branches de Commer-
ce, leurs influences sur les autres branches de richesses,
enfin tous les avantages qui résultent de chaque gouver-
nement.



CHAPITRE V. FABRIQUES

ET

MANUFACTURES.

Cette branche de richesses doit être considérée : 10. Dans les besoins de la Nation , & dans tous les avantages qu'elle doit retirer de sa situation , du sol , & du nombre de ses habitans. 20. Dans les matières premières du cru , & juger de celles qui par leur nature & les travaux peuvent le plus accroître les produits & en faire naître de nouveaux. 30. Dans les matières étrangères fabriquées chez la Nation soit de luxe ou autres , & prévenir tout ce qui pourroit altérer l'agriculture & ses productions. 40. Dans les travaux ; les multiplier & procurer des moyens pour les accélérer & en diminuer les frais. 50. Dans le débit des productions de chaque lieu , & juger par les frais , par la dépense des hommes , & les matières nécessaires aux fabrications , ce que la consommation opère dans les prix & la valeur vénale des denrées. 60. Enfin dans leurs effets sur le Commerce intérieur , & extérieur , sur les dépenses des citoyens , sur la reproduction & l'aisance des peuples.

LES FABRIQUES ET LES MANUFACTURES DOIVENT ÊTRE DIVISÉES. 10. PAR REGNE ANIMAL, VEGETAL, MINÉRAL. 20. DE PRODUCTIONS DU CRU.

30. DE

FABRIQUES ET MANUFACTURES:

3°. DE MATIÈRES ÉTRANGÈRES: SOIT ÉTOFFES DE SOIE, DE LAINES, DE COTONS, SALINES, MINES, FORGES, VERRIES, PORCELAINES; SOIT TANNERIES, GANTERIES, PAPETERIES, TOILES, DENTELLES, MERCERIES, CLINCAILLERIES, &c. &c.

FORME DES ETATS.

DENOMINATION ET NATURE DES FABRIQUES ET MANUFACTURES. VALEUR DES MARCHANDISES OUVREES ET FABRIQUEES. 1°. Leur quantité. 2°. Leur prix selon la vente. 3°. La valeur totale.

FRAIS DE FABRICATION. 1°. Valeur des Marchandises du cru ou Etrangères avant la Fabrication. 2°. Main-d'œuvre & autres frais. 3°. Total général des frais de fabrication.

REVENU D'EDUCTION DES MATIERES PREMIERES DU CRU OU ETRANGERES ET DE LA MAIN D'OEUVRE.

ETAT DE LA CONSOMMATION ET DE LA VENTE, LES LIEUX DES EXPORTATIONS, CE QUI EN RESULTE POUR LA REPRODUCTION DE CHAQUE PARTIE.

On déterminera LES AVANTAGES OU LES INCONVENIENS: 1. Des Manufactures des Productions du cru ou Etrangères; si des unes quoique plus considérables, mais dont les matières premières ne tirent point leur source de la vraie culture, il n'en résulte point une diminution de Richesses par une moins grande consommation de Productions nécessaires aux engrais & à l'amélioration de l'agriculture.

FABRIQUES ET MANUFACTURES.

2. **DU COMMERCE INTERIEUR**: Si les Manufactures sont utiles ou à charge à la Nation. 3. **DU COMMERCE EXTERIEUR**: Si elles forment richesse ; leurs effets sur le débit & les prix des Productions du cru ; les lieux où des Fabriques seroient le plus nécessaires.

4. **DES MANUFACTURES DE LUXE**: 1. Leurs effets sur les Mœurs, sur les Richesses, sur les dépenses des Citoyens. 2. Les préjudices qu'elles causent à l'amélioration des fonds, aux diverses branches de Commerce, à l'ordre de la Société.

DEGRÉS DE PROTECTION DU GOUVERNEMENT,
Considérés: 1. Dans les avantages qui en résultent pour la population & les bénéfices de chaque genre de travaux. 2. Dans la consommation & la reproduction de chaque lieu. 3. Dans les profits qu'on en retire de l'Etranger. Enfin dans les masses des revenus & l'accroissement des richesses de la Nation.

Sous chacune des divisions on établira les rapports respectifs des fabriques & de tous les travaux de main d'œuvre, ainsi que leurs degrés de valeur comparés aux gains de chaque individu, au produit de la culture, & aux autres branches de Richesses.



CHAPITRE VI

PRODUCTIONS,

MASSES ET ETATS GÉNÉRAUX

DES PRODUITS.

Ce n'est que par les masses, comme nous l'avons déjà fait remarquer, qu'on peut connoître l'état de la reproduction, le degré de consommation, celui des travaux & de tous les avantages de la vente & des exportations; qu'on peut juger de l'accroissement ou du dépérissement de chaque partie.

Pour cet effet les Etats particuliers de chaque province ou département, doivent être réunis pour en former les masses ou les états généraux des produits de la Nation, *savoir*:

L'état des productions du sol, selon leur nature & leurs espèces.

Les produits des bestiaux dans l'ordre de leur gouvernement.

Les produits des Fabriques & des Manufactures selon les règnes.

Nous donnerons ici un exemple pour fixer la masse ou la quotité annuelle des productions du cru, laquelle sera déterminée par les bases des récoltes, ainsi qu'on va le voir.

MASSES DES PRODUCTIONS.

Première Opération.

PRODUIT NET ETABLI SUR UN ARPENT,
OU JOURNAL, OU PERCHE DE CHAQUE
CLASSE DE FONDS: année commune.

FORME DE L'OPERATION.

PRODUIT EN NATURE.

1^o. Nature de Productions.

2^o. Quantité de chaque Production : Année commune.

3^o. Semences nécessaires à chaque produit.

4^o. Reste net en productions, année commune, d'un arpent ou perche de chaque classe de fonds, déduction faite des semences.

PRODUIT EN ARGENT.

1^o. Total en argent de la masse de chaque production, semences déduites.

2^o. Frais de Culture.

3^o. Produit net, toutes déductions faites.

4^o. Fixation du revenu net d'un arpent de chaque classe de fonds, compensation faite des années de culture & de repos: Ce revenu, comme on le verra ci-après doit servir de base à l'Impôt.

MASSSES DES PRODUCTIONS.

Seconde Opération.

BASE DES RECOLTES ET DES OPERATIONS ANNUELLES.

BASE.

FROMENT. SEIGLE. AVOINE.

Pour établir la base des récoltes, nombre nombre nombre
 Il ne faut plus que multiplier le produit commun ou restant par le nombre total des arpens, & après en faire la récapitulation. Exemple. 525 587 650

Ces trois sommes sont supposées être la masse totale des Productions, année commune d'une communauté.

OPERATION ANNUELLE

des Communautés.

ETAT des Productions de la Communauté de ***, pour l'année 178... Exemple

Année

1/2 d'année.

Année

Entière.

OPERATION DU GOUVERNEMENT.

Quotité des Productions tirées sur les bases, d'après la fixation donnée par les Communautés. Exemple

263 1/2

587

489

Pour ensuite former l'Etat général des Productions, il n'est question que de rassembler les produits de chaque communauté.

MASSE DES PRODUCTIONS.

**FORME DE L'ETAT GÉNÉRAL DES PRODUCTIONS DU CRU RESULTANT
DES BASES DES RECOLTES.**

- 1^o. Noms des Communautés, Bailliages ou Provinces.
- 2^o. Dénomination des Productions & le nombre de mesures, savoir: de **GRAINS**: *froment, seigle, orge, avoine &c*; **BOISSONS**, **FOINS**, **BOIS**, **LEGUMES**, **FRUITS**, **CHANVRES**, **HUILES**, &c. & leurs divisions.
- 3^o. On fera le total général de chaque nature de Productions, sous lequel on établira la masse des consommations, & l'on déterminera le superflu ou la somme à exporter ou à faire passer dans les travaux.

Ce second Etat doit être formé sous deux Colonnes principales.

La première pour y porter les Productions du cru, savoir :

- 1^o. Celles nécessaires à la consommation des habitans.
- 2^o. Celles à faire passer dans les travaux.
- 3^o. Celles à exporter chez l'Etranger.

La seconde restera en blanc pour y inscrire les Productions Etrangères.

- 1^o. Celles importées & relatives à la consommation des habitans.
- 2^o. Celles nécessaires aux travaux, fabriques, &c.
- 3^o. Celles relatives aux différentes branches de Commerce: il en sera fait un résultat de comparaison.

MASSES DES PRODUCTIONS.

ETAT DE LA CONSOMMATION.

La Consommation doit être envisagée dans les qualités respectives des Productions; *Savoir :*

Consommation de Luxe soit de Productions du cru ou étrangères : les effets sur les richesses & les dépenses de la Nation.

Consommation prise dans toutes ses parties : ce qu'elle opère dans la vente & le débit des denrées, dans les travaux & dans la reproduction.

Influence des Productions sur les habitans : si elles contribuent à les rendre actifs ou paresseux, si elles sont salutaires ou préjudiciables à la santé, au progrès de la population, aux bestiaux, & avantageuses ou contraires aux travaux de la culture.

Cet Etat doit faire connoître les degrés respectifs de chaque nature de Productions d'après l'usage que l'on en fait, & leurs bonnes ou mauvaises qualités.



CHAPITRE VII

DE LA VENTE, DES PRIX, VALEURS,
EXPORTATIONS DES PRODUCTIONS.

Ce Tableau doit faire connoître l'étendue de la Vente dans toutes ses parties; la situation & les expositions des lieux, les moyens de les rendre plus avantageuses, par les chemins, les communications, les progrès, les abus & les inconvéniens; enfin tout ce qui doit concourir à soutenir les prix, à fortifier les valeurs, à étendre le commerce & la reproduction.

VENTE CONSIDEREE COMME COM-
MERCE INTERIEUR.

FORME DE L'OPERATION.

Provinces, Villes & Communautés.

Masse des Productions superflues excédante la consommation des habitans & celle des bestiaux dans chaque Ville & Communauté; & le degré de vente comparée à la masse de leur consommation.

Quantité exportées dans l'Intérieur, ou chez l'Etranger.

Lieux où s'étendent les exportations & la vente.

1. Villes, Ports les plus considérables pour le Commerce. 2. Lieux où le Commerce est moins étendu. 3. Villes, Bourgs & Marchés ordinaires.

Prix ordinaires & communs des denrées.

1. Dans les lieux où le Commerce est dans toute son étendue.

2. Dans les lieux où les Productions se vendent ou s'exportent dans l'Intérieur.

3. Dans ceux où les Productions se bornent à la consommation des habitans.

Revenu

Revenu de la Nation dans l'état actuel de la Vente.

1^o. *Evaluation en argent des productions vendues ou exportées selon les prix qui leur sont relatifs.*

2^o. *Evaluation des frais dont tout ce qui concerne la Vente.*

3^o. **Revenu net de la Nation & de chaque branche de Commerce.**

Degrés des gains & des bénéfices dans l'état actuel de la vente.

DES EXPORTATIONS.

Manières dont se font les Exportations: si c'est par eau ou par terre: leur bon ou mauvais état dans chaque Ville & Communauté.

Etats des chemins, des rivières, fleuves, canaux: leur nature, leur longueur, largeur, leurs cours, leur entretien, leurs communications avec les grandes routes, avec les ports, les villes & bourgs où se tiennent les marchés, les tems où ils sont praticables.

Les dégâts, les inondations; les effets des Impositions ou droits de péages; les retards, les empêchemens des transports; les non-valeurs, leurs influences sur le débit & les prix des denrées, les effets des variations des prix sur l'aisance du peuple, sur la culture, sur les travaux; les remèdes qu'on pourroit y apporter.

Les lieux où l'on pourroit étendre les Exportations, ou les rendre plus aisées; les réparations, les matériaux nécessaires; les frais & les avantages qui en résulteroient pour les productions qui sont dans le cas d'être exportées.

Les motifs qui portent à limiter ou à étendre les Exportations, considérés dans l'amélioration de l'agriculture, dans la main d'œuvre, dans les avantages qu'on pourroit en retirer de l'Etranger.

Les avantages & les progrès du commerce dans chaque produit ; si on ne pourroit point les étendre par l'établissement de certaines fabriques, manufactures ou autres entreprises.

DES EXPORTATION.

Il n'est donc pas de tout les expéditions: il est par son



Les débris, les inondations; les effets des inondations
de l'été de la guerre; les réactions des vents
portés, les non-vagues, sans influence sur le climat & les
prix des denrées, les effets des variations du prix du blé
sur le commerce, les effets des variations du prix du blé
sur le commerce, les effets des variations du prix du blé

Les deux ou trois points étudiés les Expositions, on les trouve plus utiles, les régions, les médailles, les livres, les livres de la région qui en l'histoire pour les productions qui ont dans les cas d'une exposition.

C H A P I T R E V I I I

C O M M E R C E E X T E R I E U R.

Le Commerce Extérieur doit être traité d'après les principes rapportés au Chapitre précédent; & les états en seront formés ainsi qu'il suit.

Forme de l'Etat du Commerce Extérieur.

Masses des productions qui forment l'objet du Commerce Extérieur.

Nations qui manquent de grains, de vins ou autres productions: quantité qu'elles en achètent, année commune: Nations qui leur en vendent. Quantité vendue par la Nation; & les lieux où s'étendent les différentes branches de Commerce: Productions Etrangères achetées par la Nation: soit en denrées du cru; en marchandises du cru ou vrées; en marchandises Etrangères fabriquées; en commerce de trafic, & jusqu'à quel degré on peut permettre ce commerce pour qu'il ne soit point nuisible à la Nation, & qu'il n'altère point le commerce réciproque avec l'Etranger.

Valeur Vénale des marchandises exportées ou importées.

Masses des produits.

Frais de fabrication, de transports & autres.

Droits d'entrées & de sorties: chez la Nation, chez l'Etranger; rapports qu'ils ont entr'eux, comparés aux diverses espèces de marchandises, & leurs influences sur chacune d'elles.

Masses des fonds entrés & sortis, & dans lesquels on doit distinguer. 1^o. Les gains & les bénéfices pris sur l'E-

tranger, les branches de commerce qui les opèrent, & les moyens de les augmenter. 20. Les gains pris sur la Nation, les branches de commerce qui les opèrent, leurs effets & leurs préjudices, les moyens d'y remédier.

Rapports respectifs de chaque branche de Commerce: si elles sont dans toute leur étendue, ou s'il y a obstacle ou empêchement à ce qu'elles se fortifient.

Vues & conduite des marchands, fabricans dans leur commerce ou entreprises: s'il ne gênent point les Achats & les Ventes: s'il n'en résulte point de Monopoles; leurs effets sur les productions de la Nation, sur les prix des denrées: les facilités, les obstacles, les empêchemens relatifs à chaque objet de Commerce.

Les ressorts par lesquels ces différentes branches de Commerce se soutiennent, & leurs Influences sur les mœurs, sur le Gouvernement, sur la Constitution de la Nation.

Avantages & bénéfices qui en résultent, savoir:

Pour la Population.

Pour la Vente & la Consommation.

Pour la Reproduction.

Pour l'accroissement des Richesses de la Nation.



C H A P I T R E I X. P O P U L A T I O N.

Les hommes doivent être considérés :

10. Dans tous les genres de travaux & le nombre de bras nécessaires à chaque partie, afin de juger s'ils sont suffisans pour les travaux, si l'on en manque, s'ils sont surabondans, si quelques branches ne se fortifient pas au préjudice d'une autre plus avantageuse, & s'il n'en résulte point de gains onéreux pour la Nation.

20. Dans les gains, la consommation & les dépenses de chaque Individu, pour en extraire le revenu net, & par là connoître les classes ou les degrés entre les membres de chaque corps ou profession.

30. Dans les masses des hommes de chaque corps ou profession, comparés aux masses des gains & des produits de chaque genre de travaux, pour en tirer les valeurs respectives, & par ce moyen juger du degré d'estime de chaque corps ou profession; mais on doit envisager les travaux selon l'utilité & les besoins de la Nation.

40. Dans l'Etat militaire, & le nombre d'hommes que peut fournir chaque ordre de citoyens sans altérer la source des richesses.

50. Dans le nombre nécessaire aux travaux publics, à la police des Villes, à ceux indispensables dans les différentes parties de l'administration.

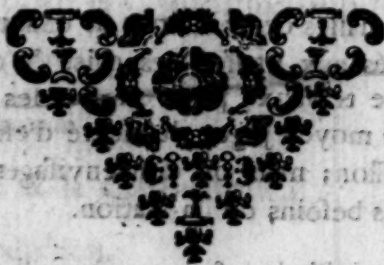
60. Dans l'état de mariage, & les différences respectives de la propagation entre chaque classe d'habitans, entre chaque profession; les lieux, les genres de travaux qui lui sont les

plus favorables. Dans le nombre de Célibataires; les classes d'habitans qui y contribuent le plus; les causes & les effets, les moyens d'y remédier.

70. Dans les diverses manières de vivre des habitans; mœurs, caractères; éducation &c; ce qu'elles opèrent sur la constitution du Gouvernement.

80. Dans les rapports de la vie, selon la durée des âges dans les Villes & dans les Campagnes.

90. Dans toutes les Variations de la population soit en augmentation ou en diminution, & le résultat des causes & des motifs de l'accroissement ou du dépérissement.



FORME DES DENOMBREMENTS

II. DES PROVINCES, VILLES ET COMMUNAUTÉS.

Situation, Exposition des lieux; qualités du climat & du territoire.

VILLES ET BOURGS. 1^o. Où il y a Commerce, Tribunaux, Cours supérieures, ports, rivières, & qui eu égard au nombre d'habitans peuvent être regardées de la première Classe. 2^o. Où le Commerce est moins considérable, mais qui à cause des fabriques & de leurs expositions peuvent être mises dans la 2^e. classe. 3^o. Où le Commerce se borne à la simple consommation des habitans.

LA NATURE, DEGRÉS DE LEUR COMMERCE ET LES BRANCHES LES PLUS ÉTENDUES: s'il a pour objet les productions du cru. Si ce sont des Manufactures ou autres objets de main-d'œuvre. Si c'est un Commerce de trafic ou d'une autre nature.

PAROISSES ET COMMUNAUTÉS.

1^o. où l'on exerce la grande Culture, & où il y a le plus grand nombre de Bestiaux. 2^o. Où la Culture est ordinaire & de différentes natures. 3^o. Où la Culture se fait à bras, & où il n'y a qu'un petit nombre de Bestiaux.

Force respective de chaque Province, Ville, ou Communauté.

**DENOMBREMENT DES CORPS, COMPAGNIES
ET PROFESSIONS QUI COMPOSENT LES DIFFÉ-
RENTES CLASSES D'HABITANS.**

Chefs de famille, femmes, enfans des deux sexes, subdivisés selon leurs âges, & le nombre de domestiques qui forment chaque maison, Savoir :

Peux. Familles. Clergé. Militaire. Noblesse. Gens de robe. Professions savantes. Gens de finance. Gens d'affaires. Employés. Banquiers. Marchands. Commerçans. Fabriquans. Manufacturiers. Artisans. Journaliers. Manœuvres. Domestiques.

Sous chacune de ces dénominations on établira leurs divisions.



ETAT D'AISSANCE

ET DE

PAUVRETE' DES HABITANS, LEUR
ACTIVITE' OU DECOURAGEMENT.

DANS LES VILLES.

PROPRIÉTAIRES DE FONDS RESIDANS DANS LES
VILLES: si rien ne les décourage dans les dépenses nécessaires aux réparations & à l'amélioration de l'agriculture.

MARCHANDS, COMMERÇANS: s'ils trouvent des moyens suffisans pour faire valoir leur argent par le commerce.

FABRICANS: s'ils peuvent se fournir aisément les matières premières, nécessaires pour les ouvrages qu'ils fabriquent.

ARTISANS: si les différentes classes d'habitans leur fournissent des gains suffisans pour pourvoir à leurs besoins.

BOURGEOIS, rentiers: leur aisance & leurs facultés.

PROFESSIONS SAVANTES: leurs honoraires.

GENS EN CHARGE, CHARGÉS D'AFFAIRES: leurs appointemens, émolumens.

JOURNALIERS, MANOEUVRES: leurs salaires.

DOMESTIQUES: leurs gages.

Balancez ces différentes parties, afin de juger du degré d'aisance.

FORTUNES: si elles se forment par l'accroissement du Commerce, ou par l'épuisement des Richesses nécessaires à l'agriculture.

H U T H

LUXE: s'il n'éloigne point les hommes du travail: s'il ne dérange point les différentes sources de revenus: s'il ne gêne point le père de famille dans les arrangements les plus convenables pour l'établissement de ses enfans: sa nature, son étendue; ses variations, ses effets sur le Commerce & les dépenses de la Nation: Manières de vivre, & nourriture de chaque classe d'habitans.

POLICE ET CONSEILS DES VILLES ET COMMUNAUTÉS: leurs Constitutions; Si l'administration en est bien ordonnée, & confiée à des membres intègres & instruits; s'il ne s'exerce point de concussions, de vexations, &c.



ETAT D'AISANCE

ET DE

PAUVRETE' DES HABITANS, LEUR ACTIVITE' OU DECOURAGEMENT.

DANS LES CAMPAGNES.

FERMERS, ET PROPRIÉTAIRES, CULTIVATEURS
RESIDANS DANS LES CAMPAGNES: s'ils ont les ai-
sances nécessaires pour la Culture, si les bestiaux, les engrais,
les prairies sont proportionnés à la quantité de leurs terres.
L'influence de leurs dépenses & des travaux sur les autres
habitans.

CHARRONS, MARÉCHAUX, BOURRELIERS, MANOEUVRES, NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX DE LA CAMPAGNE: si le nombre en est suffisant, ou si on manque d'hommes; si c'est la paye trop foible qui en est la cause; si la paye trop foible vient de la non-valeur des denrées ou des impositions arbitraires, du peu de profit de ceux qui emploient les hommes aux travaux, &c.

SALAIRES: prix des journées & les différences entre chaque lieu.

LES ESPÈCES ET LES QUALITÉS DE NOURRITURE: leurs influences sur les hommes, sur les bestiaux, sur la Culture.

NOURRIS, ENGRAIS, VOLAILLES, LAIT, BEURRE, FROMAGES &c.: s'ils forment un objet assez considérable pour fournir à leurs besoins & les tirer de misère.

COMMUNES, PATURAGES: leurs qualités, ce qu'elles opèrent sur l'aisance & la subsistance des habitans & des bestiaux: en balancer les profits avec ceux qu'on en retireroit si elles étoient employées à d'autres productions.

MOULINS ET AUTRES ÉDIFICES: si les habitans ont les aïssances nécessaires pour l'apprêt de leurs productions, & les moyens pour y pourvoir.

DESERTION, MENDICITÉ: les degrés, les causes, les effets: en balancer les avantages & les inconvéniens entre les Villes & les Campagnes: s'il n'y auroit pas un moyen solide pour fixer ces familles errantes.

MALADIES: les lieux qui y sont sujets: les causes & les moyens d'y remédier.



Les espèces et les qualités de nourriture
sont fournies à leurs besoins & les tirs de mûlins.

DE LA SUBSISTANCE DES PEUPLES.

Tous les différens moyens jusqu'ici mis en usage pour pourvoir à la subsistance des peuples, n'ont point rempli les vues des Gouvernemens, n'ont point empêché les inconvéniens des monopoles, des variations des prix, des gains onéreux; & ne rempliront jamais cet objet, si préalablement on ne connoît la situation annuelle des productions, si par une opération solide & la seule à employer, on n'établit, on ne maintient point la balance entre les rapports de la Culture, les frais & les gains des fermiers, entre les prix des denrées de premiers besoins, & les salaires des ouvriers, si l'on n'en connoît les degrés & les différences respectives.

CAUSES DESTRUCTIVES DANS LES VILLES ET DANS LES CAMPAGNES.

Si les impositions, les charges, les grandes variations des prix n'influent point sur l'activité des peuples; si ces Causes ne sont point un principe de la désertion & de la misère: elles peuvent être considérées, *savoir*:

10. Variations dans les prix des denrées de premiers besoins.
20. Disproportions entre les valeurs de ces denrées & les salaires des travaux.
30. Impositions arbitraires & mal établies.
40. Vente forcée & disproportionnée aux facultés.
50. Compagnies privilégiées, chargées des approvisionnemens.
60. Droits forcés sur les denrées nécessaires à l'accroissement des autres productions.
70. Assujettissemens trop multipliés dans les transports & les exportations.
80. Complication dans la régie des droits, d'où résultent les fraudes & les vexations des Employés.
90. Rigueur des milices & des corvées.

En examiner les effets sur chaque branche de commerce dans les Villes & les Campagnes.

R E S U L T A T D E L A P O P U L A T I O N .

Nombre des Villes, Bourgs & Communautés renfermés dans chaque classe ou division.

Masse des habitans formant le Corps de la Nation: hommes, femmes, enfans.

C L A S S E S S T E R I L E S .

Clergé. Militaire. Noblesse. Gens de robe. Gens en charge. Gens d'affaires. Bourgeois. Employés dans les diverses parties de l'administration; à la police; aux travaux publics. Femmes, enfans, journaliers, manoeuvres, domestiques; tous habitans les Villes.

Avantages ou inconvéniens de chaque Corps: si quelques-uns ne s'agrandissent point au préjudice des vraies richesses; si des hommes ne pourroient point être plus utilement employés, ou s'ils sont placés pour produire les plus grands avantages; ce qui en résulte pour la population; & les influences des Classes stériles sur les Classes productives.

Mœurs, caractères & manières de vivre des habitans: ce qu'elles opèrent sur la constitution du Gouvernement, & dans les divers établissemens de la Société.

Nombre de personnes inutiles habitans les Villes, & qui pourroient être employés aux travaux publics, à la Culture, à l'état militaire: avantages qu'on en retireroit.

CLASSES PRODUCTIVES.

Cultivateurs, fabricans, marchands, commerçans, artisans, corps, professions & nature des travaux.

Hommes évalués selon les gains & les bénéfices de chaque corps ou profession.

Gains comparés à l'utilité des travaux, & aux besoins de la Nation.

Valeur & rapports des travaux: si quelques branches ne se fortifient pas au préjudice d'une autre plus avantageuse.

Avantages, Inconvéniens: si l'on manque d'hommes dans les travaux, ou s'ils sont surabondans; s'il n'en résulte point de gains onéreux pour la Nation.

MARIAGES, CELIBATAIRES, MORTS, NAISSANCES, RAPPORTS DE LA VIE, &c.

Nombre de mariages, & les différences de la propagation entre chaque classe d'habitans, entre chaque profession; les lieux, les genres de travaux qui lui sont le plus favorables.

Nombre de célibataires; les classes d'habitans qui y contribuent le plus; les causes & les effets, les moyens d'y remédier.

Morts, naissances, & rapports de la vie dans les Villes & les Campagnes.

Influences respectives de chaque partie, & motifs de l'accroissement ou du déperissement de la population.

CHAPITRE X.

I M P Ô T.

L'Impôt se leve pour le soutien & la majesté du Trône, pour l'entretien & la défense de l'Etat; il peut être plus ou moins étendu selon les temps & les circonstances; mais il ne doit jamais cesser de tenir le juste équilibre entre le droit du Souverain & l'Intérêt public.

L'Impôt diffère dans sa nature & dans ses opérations: il a sa base dont les principes sont immuables; sa fixation, sa forme qui dépendent des loix & des circonstances: il se divise: 10. en Impositions, comme tailles, vingtièmes, capitation & autres dénominations qui se levont sur les terres, les maisons, les moulins & autres édifices; sur le Commerce & l'Industrie, & sur toutes espèces de revenus. 20. En droits ou acelses qui se perçoivent sur les consommations, sur les fabrications, sur toutes espèces de denrées & de marchandises exportées ou importées.

BASE DE L'IMPÔT, SUR LES FONDS.

La Base de l'Impôt sur les fonds se divise en mensuration ou connoissance de leur étendue; mais dont on ne parlera point ici attendu qu'on en a fait mention à l'article de la Culture. 20. En estimation, ou connoissance de leurs valeurs intrinsèque & réelle. 30. En valeur respective (ou résultat de la balance de tous les avantages de ces mêmes fonds) & sur laquelle doit porter l'Impôt.

DE L'ESTIMATION DES FONDS.

L'Estimation des fonds & des revenus dépend des principes, & de l'uniformité des opérations: elle consiste à déterminer les valeurs: 1^o. des terres labourables, prés, vignes, bois, jardins &c. 2^o. des moulins, fours, pressoirs, fourneaux, &c. 3^o. des maisons, habitations de Villes & de Campagnes.

DE L'ESTIMATION DES TERRES, &c.

Le premier objet est d'attribuer à chaque fond, le juste degré de bonté qu'il peut mériter en égard à sa valeur intrinsèque & aux soins ordinaires de la Culture. 2^o. Procédez ensuite à l'estime en nature de chaque espèce & degré de bonté, en égard à toutes les circonstances & à la durée du temps pendant lequel le fond est sans Culture. 3^o. Fixez les prix des différentes productions selon leur plus ou moins de bonté, leur débit, & la consommation. 4^o. Procédez aux déductions des charges affectées aux fonds, & à celles pour les fonds constamment exposés à des pertes. 5^o. Etablissez le revenu net, & balancez le résultat de cette première opération avec le prix commun du loyer, & celui de l'acquisition. Enfin tirez le revenu réel, lequel doit renfermer tous les avantages de la Culture, les bénéfices en bestiaux: & par ce moyen l'impôt sera rapproché des facultés.

DE L'ESTIMATION DES MOULINS DE TOUTES NATURES, ET AUTRES EDIFICES.

Le Revenu net des moulins, fours, pressoirs &c. doit être établi d'après l'usage du bâtiment, ses qualités intrinsèques, sa situation, d'après tout ce qui peut le rendre plus ou moins précieux, & aussi d'après les déductions qui doivent entrer dans l'estime pour les frais seulement de l'entretien des édifices.

DE L'ESTIMATION DES MAISONS.

Le revenu net des maisons doit être formé en conséquence de la situation, étendue, & du commerce des villes, bourgs & communautés; d'après le nombre de leurs habitants, les bonnes qualités ou stérilités des terrains; selon que les maisons sont plus ou moins dans le centre des lieux, proches des Eglises, du gouvernement des places, des marchés, des tribunaux &c.

BALANCE GÉNÉRALE DES FONDS ET DES REVENUS DE LA NATION.

Cette opération consiste à balancer les différentes valeurs & plus ou moins grande quantité des fonds de chaque Communauté, & les forces de chacune d'elles, à cause: 1^o. des travaux de la Culture & de la différence des exploitations. 2^o. de la distance des lieux, & des facilités & difficultés dans la vente & le débit des denrées. 3^o. à cause des biens & revenus particuliers des Provinces & communautés: & cette balance dépend de l'ordre, des proportions à établir & de la simplicité des Calculs.

On en tracera ici un Exemple, que l'on divisera en trois Tableaux.

Le premier renfermera l'opération primitive d'une communauté.

Le second présentera tous les fonds & les revenus de la Nation combinés dans tous leurs avantages.

Le 3^e. fera l'opération définitive pour chaque Communauté.

La balance des travaux de la Culture sera établie par gradation sur le prix unique & commun des fonds de chaque communauté; c'est-à-dire que sur la différence d'une livre ou d'un florin par chaque prix des diverses natures de fonds, on fera la déduction déterminée pour chaque espèce de Culture.

La balance des Exportations sera formée sur la masse du revenu de chaque Communauté, à laquelle on appliquera les augmentations & les diminutions relatives aux différences que les facilités & difficultés des transports apportent dans les prix & les valeurs des denrées.

La balance des biens particuliers des Communautés s'opérera également sur la masse des revenus.

Le Résultat de cette opération fera connoître le revenu effectif, lequel passera uniformément (& d'après les proportions primitives) sur les degrés de bonté des fonds de chaque Communauté.



PREMIER TABLEAU. OPÉRATION PRIMITIVE.

PAROISSE ou COMMUNAUTE DE **

Ce premier Tableau doit présenter l'étendue & les valeurs des fonds de la communauté, ainsi que l'opération préparatoire & proportionnelle pour former la balance générale.

Forme de l'Opération.

Etablissez : 1^o. la nature des fonds, 2^o. leur quantité, 3^o. leurs degrés de bonté, 4^o. le nombre d'arpens ou de journaux renfermés dans chacun d'eux, 5^o. le prix ou le revenu intrinsèque & réel de chaque arpent, 6^o. le total de chaque classe & de chaque nature de fonds ; 7^o. le prix unique ou commun de ces mêmes fonds, lequel doit servir à former la balance générale.

E X E M P L E :

Terres lab^{es} : 1500 arpens, *savoir*. 1^{re} classe, 300. à 7^l 10^s 0^d - 2250.

2^e. cl. — 600. à 5^l 0^s 0^d - 3000.

3^e. cl. — 400. à 2^l 10^s 0^d - 1000.

4^e. cl. — 200. à 1^l 7^s 6^d - 275.

Total des revenus ou des Estimations des terres : 6525 ^l 10^s 0^d prix commun 4^l 10^s 7^d.

Vignes — 800. arpens, *savoir*. 1^{re} classe, 200. à 11^l 8^s 6^d - 2266 - 13 - 4.

2^e. — 350. à 5^l 13^s 5^d - 1985 - 0 - 0.

3^e. — 250. à 2^l 16^s 8^d - 708 - 6 - 8.

Total des revenus des Vignes : 4960. prix commun 6^l 10^s 4^d.

Prés — 90. arpens, *savoir*, 1^{re} classe, 30. à 20^l 0^s 0^d - 600.

2^e. — 40. à 10^l 0^s 0^d - 400.

3^e. — 20. à 5^l 0^s 0^d - 100.

Total des revenus des prés 1100. prix commun 12^l 4^s.

E X E M P L E.

Bois — 1400. arpens, *savoir*, 1^e. classe. 400. à 4- 7-0-1740.2^e. — 400. à 3- 0-0-1200.3^e. — 600. à 1-13-4-1000.

Total des revenus des Bois 3940. prix commun 2-16.

Il résulte de l'opération proportionnelle formée sur
les diverses Estimations de cette Paroisse que son re-
venu réel doit être porté à 16525

Ce revenu sera ensuite balancé avec tous les fonds de la
Nation à cause des avantages & des inconvéniens de la
Culture, différences dans les valeurs, dans les travaux, dans
les exportations des denrées dans les biens communaux, &
rentes de chaque Communauté.



SECOND TABLEAU.

FORME DE LA BALANCE GÉNÉRALE DES FONDS.

La Masse fictive & totale des revenus résultant de l'estimation des fonds de la Nation, formée sur un nombre de communautés & de provinces, différentes en quantité de fonds, & dont les valeurs ou les prix communs ont été portés; *savoir* pour les terres labourables depuis 4 ^{li} jusqu'à 16 ^{li}. pour les vignes depuis 6 ^{li} jusqu'à 20 ^{li}. s'est trouvée monter à

Pour la Communauté sur laquelle on opère.	16525 ^{li}
Pour les autres commun.	1051535.
Somme pareille.	<u>1058535.</u>

Pour ensuite établir la balance, on a évalué la différence des travaux de la culture, *savoir* pour les terres labourables les travaux ont été portés au $\frac{1}{2}$ ou à 4 sols pour livre sur le prix commun des fonds; c'est à dire que de 15 ^{li} à 16 ^{li}. il y a 4 sols de différence, qui ont passé en moins dans le prix inférieur & par gradation sur tous les autres.

Pour les Vignes, cette différence a été évaluée au $\frac{1}{4}$ ou à 5 sols pour livre, c'est à dire que de 20 ^{li} à 19 ^{li} il y a 5 sols qui ont également passé en moins dans le prix le plus foible & par gradation dans les autres.

Les prés & les bois ont été pris sans déduction pour les travaux.

On a encore supposé quatre communautés éloignées des chefs-lieux, & mal exposées pour le débit & la vente de leurs productions, & dont les frais de passages, de péages, d'exportations ont été évalués produire $\frac{1}{10}$ en moins dans le

prix des denrées de deux de ces communautés, 12. dans la troisieme, & 10. dans la dernière.

Quatre communautés y ont été portées avec des biens & revenus Communaux.

Tous ces différens objets rapprochés & combinés ont fait connoître que la Communauté sur laquelle on opère & dont le revenu a été porté à 16525 li ne doit être réellement que de

10740. li

Celui des autres Communautés de

1047795.

Somme pareille à la Masse première des Esti-

mes.

1058535.



TROISIÈME TABLEAU.

OPERATION DEFINITIVE DE CETTE
PAROISSE.

Les 10740^l. de revenu effectif déterminés par la balance, ont ensuite passé sur chaque nature de fonds en proportion de leurs degrés de bonté & des valeurs primitives établies dans cette Paroisse.

— Exposé de l'opération.

Terres lab^{es}. La déduction des travaux évalués au $\frac{1}{4}$ ou à $\frac{1}{2}$ sols pour livre sur les prix communs (depuis 4^l. jusqu'à 16^l) a produit sur les 4^l. une diminution de 2730^l. & a réduit les revenus des terres labourables de cette Paroisse balancés avec les augmentations & les diminutions résultant des travaux des Vignes, des Exportations, des biens Communaux, &c. à 2730^l.

Savoir.

1 ^e . classe 200. arpens à 2 ^l 14. 6.	317 ^l 10. 108. - 0
2 ^e . — 600. arpens à 2 — 1 - 0	1230 — 0 - 0
3 ^e . — 400. arpens à 1 — 7 - 3	545 — 0 - 0
4 ^e . — 200. arpens à 0 — 13 - 9	137 — 10 - 0

Somme pareille. 2730 - 0 - 0

Vignes: La déduction des travaux de l'autre part - - - 2730^l

Évalués au $\frac{1}{4}$ ou à $\frac{1}{2}$ sols pour livre sur les prix communs (depuis 6^l. jusqu'à 20^l) a produit sur les 6^l une diminution de 3^l 10^l & a réduit les revenus des Vignes de cette Paroisse, balancés avec les augmentations & les diminutions résultant des travaux, exportations, biens communaux &c, à 2275.

Savoir.

1 ^e . classe 200. arpens à 5 ^l 4. - - - -	1040.
2 ^e . — 350. arpens à 2 — 12. - - - -	910.
3 ^e . — 250. arpens à 1 — 16. - - - -	325.

Somme pareille - 2275.

I M P Ô T.

Prés: La balance a opéré une augmentation sur les prés & les
a portés, à
savoir.

1^{re}. classe 30. arpens à 22 - 17 - 3 — 683 - 0 - 5

2^e. — 40. arpens à 11 - 7 - 6 — 455 - 0 - 0

3^e. — 20. arpens à 5 - 13 - 0 — 113 - 0 - 15

Somme pareille

Bois: La balance a également opéré une augmentation sur le bois
& les a portés, à

savoir.

1^{re}. classe 400. arpens à 5 - 3 - 6 — — — 2070.

2^e. — 400. arpens à 3 - 9 - 0 — — — 1380.

3^e. — 600. arpens à 1 - 14 - 6 — — — 1033

Somme pareille

Somme pareille au total du revenu effectif comme ci-dessus — — 10740



RESUME DES OPERATIONS DE LA BALANCE GENERALE.

ETAT DE LA PAROISSE SUR LAQUELLE ON A OPERÉ.

ON a supposé cette Paroisse 10. sans revenus particuliers, sans biens Communaux.

20. Sa situation quant à l'exportation de ses denrées, a été regardée comme passable & on l'a prise sans considération.

30. Ses terres labourables, ainsi qu'on peut le voir par la distribution des prix, sont de la dernière classe, comparées avec toutes celles de la Nation.

40. Il en est de même des Vignes. 50. Ses bois, ses prés sont bons & tiennent à peu près le milieu avec tous ceux de la Nation.

Résultat de la Balance.

Il est résulté de cette Balance: 10. Que la diminution accordée aux Paroisses, mal situées pour le débit de leurs denrées a reflué sur les fonds de celle-ci en proportion de leurs valeurs, & respectivement sur ceux des Paroisses mieux exposées. 20. Que la masse des biens communaux a passé dans toutes les Paroisses, & dans celles-ci en diminution de leurs revenus & aussi en proportion des qualités & valeurs de leurs fonds. 30. Que les terres labourables ont eu une diminution considérable, attendu qu'elles sont absolument de la dernière classe, & cette diminution a passé en augmentation dans les communautés supérieures, & toujours en proportion des degrés de bonté de leurs fonds. 40. Il en est de même des Vignes. 50. Que les Prés ont

I. M. P. O. T.

éprouvé une augmentation, vu qu'ils sont d'une bonne qualité, laquelle augmentation a passé en moins sur les fonds inférieurs. 60. Il en est de même des Bois.

Enfin cette opération démontre que les revenus sont fixés en proportion des degrés respectifs des fonds, des travaux de la culture, des facilités & difficultés des exportations, des forces & des avantages de chaque Province & Communauté, & par ce moyen la base de l'Impôt se trouve parfaitement établie.

(*) Cette nouvelle manière de procéder, fait connoître combien il seroit facile d'établir l'égalité & les proportions de l'Impôt, de prévenir tout arbitraire & de favoriser l'agriculture. Elle laisse l'alternative de former la balance soit au profit des fonds & des pauvres communautés où la culture n'est point avantageuse, soit au profit de l'Impôt ou de l'Etat. Dans le premier cas, la balance opère des soulagemens proportionnés aux mauvaises qualités des fonds, tandis que ces mêmes déductions repassent sur les fonds & dans les communautés supérieures, & toujours relativement à leurs degrés respectifs de bonté; alors l'Impôt (quant à la masse) ne souffre ni augmentation ni diminution, puis que ce qui passe en plus sur les uns repasse en moins sur les autres: c'est ainsi qu'on l'a formée dans cet Ouvrage. Dans le second cas l'Impôt doit monter en proportion des valeurs des fonds & des avantages des communautés: & alors l'Etat est bénéficié de l'augmentation que les fonds supérieurs éprouvent; ce qui opère un égal soulagement aux pauvres, puisque par là l'Impôt se repartit sur les plus riches; mais cette dernière opération ne doit servir que dans les tems de guerres & de malheurs.

Un autre avantage, non moins précieux, c'est qu'en favorisant les pauvres communautés par de fortes diminutions, il n'en résulte que de légères augmentations qui se repartissent insensiblement sur celles dont les fonds sont supérieurs en qualités; la balance nous a donné la preuve suivante.

La grande différence qu'on a dû appercevoir entre la masse première des Estimes 16525 li & le revenu effectif 10740. qui forme une diminution de plus d'un tiers dans l'Impôt de cette communauté, n'opère cependant qu'un $\frac{1}{12}$ en augmentation dans la masse totale, savoir:

Masse générale & première des Estimes	16525 li
Résultat des Sommes sur lesquelles s'est opérée la balance, soit en augmentation ou en diminution	931810.
Différence $\frac{1}{12}$	126725.

La suite de cet Ouvrage en fera plus amplement connoître les détails.

F M P Ô T.

FIXATION DE L'IMPÔT.

La Fixation de l'Impôt dépend de la nature du Tribut
& des Circonstances.

Des Impositions.

LE taux ou la fixation à l'égard des Impositions, doit être uniforme sur tous les fonds, sur les revenus, les bénéfices, sur tous les Contribuables, dans toutes les Villes & les Communautés du Royaume, & être déterminée par la masse des revenus de la Nation & les besoins de l'Etat, savoir :

Terres lab. prés, vignes, bois, maisons de Villes, moulins, bâtimens & tous autres Edifices. La fixation doit être immuable non sur chaque objet, mais sur les classes ou les estimés de chaque nature de fonds.

Habitations & maisons des Cultivateurs: cette fixation doit être établie d'après l'état respectif des fonds, ou leur bon ou mauvais état, afin de favoriser l'agriculture & la population: mais il seroit encore mieux de ne point les imposer.

Cette fixation peut se former par la livre Cadastrale; mais il en résulte les grands inconvéniens des Cadastres: Elle existe chez différens Peuples dans les Capitaux, ce qui rend cette opération trop compliquée: Elle doit se faire sur les revenus & les bénéfices, afin d'être toujours à même d'opérer les changemens & les mutations, & de conserver l'égalité & tous les rapports de l'Impôt.

Imposition industrielle; Commerce, travaux, fabrications: Le premier degré ou classe seulement de chaque Commerce ou profession doit être fixé dans les Villes & les Communautés d'après la situation, étendue, & les avantages de chacune d'elles. Et à l'égard des degrés inférieurs, la fixation s'en fera annuellement d'après les bénéfices de chaque

I M P Ô T.

contribuable, qu'on appliquera à l'Echelle de proportion qui aura servi à établir les fixations primitives.

Fortunes, aisances des bourgeois, rentiers: à l'Echelle de proportion on appliquera aussi les degrés de fortune, pour déterminer la fixation de l'Impôt; & ces proportions doivent être uniformes sur cette espèce de contribuable.

*Base & fixation des Droits au Accises. Sur les denrées
& les Marchandises, &c.*

La base relative aux droits doit être fondée sur les moyens, qui le plus feront connoître l'état des denrées & des marchandises, les entrepôts, & leurs destinations; qui le plus ôteront la gêne dans le commerce & l'industrie, empêcheront les retards dans le transport & les exportations, détruiront la fraude & les vexations; enfin sur la méthode qui, en diminuant ou supprimant la partie des droits onéreux, augmentera le plus les revenus de la Nation & ceux du Souverain par l'influence des richesses qu'une sage administration doit naturellement faire naître par l'agrandissement de son commerce, par l'amélioration de l'agriculture & de la population.

Fixation des droits.

La fixation du droit dépend de l'usage respectif des denrées & des marchandises plus ou moins rares, abondantes, nécessaires, & des circonstances qui peuvent le plus augmenter les richesses de la Nation par la vente & l'exportation des denrées aux Nations Etrangères, savoir:

Sur la conformation: (dans l'état actuel des choses) le droit ne doit point porter sur la denrée de premiers besoins, ni être forcé sur celles qui peuvent alléger la situation malheureuse des ouvriers hors d'état de faire leurs provisions,

I M P Ô T.

attendu que ce n'est point par l'Impôt que le Souverain doit augmenter ses revenus, mais par l'encouragement des travaux & la bonne administration dans la vente & le débit des denrées.

Dans l'intérieur du Royaume: le droit doit être fixé & déterminé sur chaque objet sans distinction de Province à Province, s'il est possible.

Sur les denrées qui passent à l'Etranger: le droit dépend du degré d'estime des denrées & des récoltes plus ou moins abondantes, ainsi que des besoins des autres Nations: il doit varier selon les tems & les circonstances qui peuvent le plus accroître les richesses de la Nation.

Sur les Importations: le Commerce respectif des Nations doit déterminer le droit, & non point la qualité de denrées ou marchandises qui pourroient être superflues à la Nation: *raison politique du Commerce réciproque entre les Nations.*

F O R M E D E L' I M P Ô T.

La forme ne doit laisser aucun moyen de faveur, & cette opération doit être faite de façon qu'on puisse en tous tems vérifier les affaires & connoître les erreurs & les malversations: Manutention, recouvrement, police, en sont les branches principales.

Conseils des Villes & des Communautés. C'est de leur constitution que dépend en partie, la bonne administration: Ces Conseils doivent être formés de manière à prévenir les abus, les concussions, & empêcher que les Riches ou ceux qui ont le plus d'esprit ou de crédit ne subjuguent les pauvres, & ne se rendent les maîtres de la Répartition. Pour cet effet il faut leur donner des instructions suffisantes & leur prescrire les bases & les principes qu'ils doivent employer dans leurs opérations. Le second objet renferme: 1°. les Livres de tout ce qui est sujet à l'Impôt, ainsi que les échelles de proportion relatives au Commerce, à l'industrie & aux autres contribuables. 2°. La forme de la répartition.

Base de la Répartition.

La base de la répartition sur les fonds doit être formée de deux Livres. L'un qui représente tous les fonds de chaque communauté, dans un ordre progressif & successif. L'autre où ces fonds soient réunis sous le nom de chaque possesseur, avec tous les détails des valeurs, revenus, degrés de bonté, situation, &c.

La base de la répartition sur le Commerce & l'Industrie, doit être formée par des échelles de proportions relatives à chaque espèce de contribuable.

Exemple tiré de l'Echelle de proportion, savoir;

Pour la fixation de l'Impôt sur les Commerçans, artisans &c.	fonds sur lequel roule le commer.	florins. 900.	Bénéfice à 10 pour c.	90 fl.	Impôt au 20 ^e . 4 ^e . 30 ^e .
Pour les Bourgeois rentiers, &c.	fortunes ou Capitaux.	2250.	revenu à 4 pour 100.	90.	Impôt au 20 ^e . 4 ^e . 30 ^e .
Pour les journaliers, manoeuvres.	Prix de la journée.	27 Krentzer	revenu annuel sur le pied de 200. journées	90.	Impôt au 20 ^e . 4 ^e . 30 ^e .

On voit par cette opération que l'égalité des Impôts seroit exactement établie sur chaque espèce de contribuable.

Forme de la Répartition.

La forme de la répartition se divise en distribution générale, & en distribution particulière.

La distribution générale a pour objet de tenir la balance de l'Impôt entre les Provinces, les Villes & les Communautés; & ce n'est qu'après s'être procuré la connoissance des parties qui ont formé augmentation ou diminution de forces ou de revenus (pendant l'année), que l'on peut avec justice & proportion déterminer l'Impôt de chaque Province ou de chaque Communauté.

La

La distribution particulière a pour objet de maintenir l'ordre dans les mutations, dans les ventes, échanges & divisions des fonds, dans les changemens de cultures, de valeurs, & de produits, dans les variations des bénéfices du commerce & de l'industrie, fortunes & facultés; & cet ordre ne peut également s'établir sans la connoissance & l'enchaînement de ces différentes parties & sans l'uniformité de toutes les opérations.

Cette distribution particulière doit s'opérer par trois livres, plus ou moins de colonnes.

Le premier, pour les partages, ventes, & divisions des fonds.

Le second, pour les changemens de cultures, variations dans les valeurs & les produits.

Le troisième, pour les variations dans les facultés, le Commerce & l'Industrie.

Du Rolle de l'Impôt.

Le Rolle de l'Impôt doit toujours faire balance avec le livre des fonds & le brouillard de l'opération, & l'état des changemens doit être à l'appui de ce même rôle, dans la meilleure forme, afin de faire connoître aux contribuables les augmentations ou les diminutions; enfin la manière dont la répartition s'est faite.

Maximes.

Divisez l'Impôt pour en distinguer toutes les parties assignez à chaque objet de dépense une portion de la recette, c'est la base de l'Economie: que chaque article fasse recette & dépense afin de prévenir les anticipations & de maintenir l'ordre; mais que toutes les parties fassent masse, & qu'elles soient réunies pour ne former qu'un seul & même objet, soit dans la répartition & le recouvrement des impositions, soit dans la fixation & la perception des droits.

CHAPITRE XI

RAPPORTS RESPECTIFS

D E S

R I C H E S S E S.

Lorsque toutes les connoissances seront acquises, il sera fait une Carte en forme de Résumé général, divisée par colonnes, & dans laquelle on présentera les Richesses de la Nation combinées dans toutes leurs parties.

1. Le climat & ses influences, sur les hommes, sur les bœufs, sur les productions.
2. La superficie du Sol, divisée selon ses natures, ses qualités, ses possessions.
3. Les Masses des fonds, divisés selon les ordres de Cultures.
4. L'étendue des Exploitations & les espèces de Cultures comparées aux travaux.
5. Les travaux & les frais comparés aux produits.
6. Les produits comparés aux qualités intrinsèques du Sol.
7. Les avances primitives & annuelles comparées aux revenus.
8. Les revenus comparés au nombre de Cultivateurs.
9. La valeur vénale dans les différens états de Culture, comparée aux qualités respectives des productions.
10. La Richesse de la Culture comparée à la Masse des Richesses de la Nation.

11. Pareille comparaison doit être faite entre toutes les parties relatives aux bestiaux.
12. On y établira les rapports respectifs des fabriques, manufactures, & de tous les travaux de main-d'œuvre, & leur degré de valeur comparé aux produits de la Culture & aux autres branches des Richesses.
13. Les branches de Commerce comparées par leurs valeurs & les bénéfices, & rapprochées à la Masse des revenus.
14. La Consommation & la Vente Extérieure comparée à la Masse des productions.
15. Les Provinces & les Villes divisées selon le nombre de leurs habitans, & comparées entr'elles selon l'étendue de leur Commerce & de leur Culture.
16. Les hommes divisés selon les genres de travaux & leurs Emplois; & comparés selon leurs produits, leur consommation, leurs dépenses, leur état d'aisance & de pauvreté.
17. Les travaux & les produits divisés selon leur degré d'estime.
18. L'Impôt comparé aux diverses natures de travaux, au produit de chaque partie, à la masse numéraire & à celle des Richesses.
19. Les charges de l'Etat appréciées selon les besoins de la Nation, & la valeur des travaux.
20. Les classes productives comparées aux classes stériles.
21. Les frais & les dépenses de la Nation comparés aux produits & à la masse des revenus &c.



Cette carte donne la base & la mesure des produits & des Richesses, & chaque année il doit être formé des résultats de comparaison afin de juger de l'accroissement ou du déperissement de toutes les parties.

Ce n'est enfin que par cet ordre & cet enchaînement, par les recherches & l'étude de ces détails, par des calculs évidens & non arbitraires, qu'on pourra connoître les valeurs & la force de toutes les parties de l'administration; les moyens de correction & d'amélioration; les cultures, les branches de commerce les plus avantageuses & les plus convenables à la Nation; celles qui épargnent les travaux, qui coûtent moins de frais, & qui procurent plus de profit & plus de Richesses; qu'on pourra changer, modifier, suspendre ou réformer à propos selon les circonstances; maintenir & conserver l'équilibre entre toutes les parties; attirer & fixer les hommes, assurer les Richesses & les avances, accroître les produits & les valeurs; porter la Culture & la population où elles manquent, fortifier le Commerce, assurer la subsistance des peuples, & tenir la juste balance d'impositions annuelles que doit payer chaque Contribuable eu égard à ses biens, à ses facultés; & ce qu'il pourroit donner dans des temps de guerre & de malheurs: qu'on pourra connoître les impositions & les droits qui alors peuvent être forcés, les travaux qu'on peut négliger, les branches de Commerce qu'on doit le plus protéger, (lors que la guerre arrête les passages & les exportations); les hommes qu'on peut détacher de chaque classe de citoyens sans altérer les sources des Richesses; les moyens par lesquels le Souverain peut grossir ses armées, pourvoir à leur entretien, soutenir les revenus, augmenter les forces: & dans des temps plus heureux & de tranquillité, faire revivre les branches de commerce interrompues, régénérer les produits, replacer les hommes dans tous les genres de travaux, rendre l'ordre immuable & éterniser les opérations.



préservé.
E X P O S É

O U

Examen des Operations des *Ministres*
en Angleterre

D E P U I S

Le commencement de la guerre contre les Americains
jusqu'ici.

P A R

Le Sieur Joly de St. Valier, Lieut. Colonel d'Infanterie,
conformément a ce qu'il a di dans son Mémoire que depuis plus de
quatre ans il a affés bien *étudié les ministres*, il a affés bien *étudié*
leures operations pour pouvoir les mettre au jour et en faire con-
noître toute la valeur.

A L O N D R E,

Chez M. Boiffiere à la Société Typographique rue St. James ;
M. Dilly, in the Poultry ; et M. Kearfly, Fleet-Street



